

Fête civique Que Son Honneur le Maire soit autorisé à proclamer, lundi, le 2 janvier 1905, fête civique et légale.

Adopté.

Vote aux voix. re- 80. Proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Bourque. Que dix dollars soient votés pour les reporters de journaux, qui ont publiés les rapports des assemblées du conseil-de-ville durant l'année, c'est-à-dire des journaux, le *Free Press*, *The Citizen*, *The Evening Journal*, *Le Temps* et la *La Presse*, le montant nécessaire à être pris sur l'argent voté aux dépenses du quartier No. 2 et non dépensé.

Adopté

Le conseil s'ajourne.

PROVINCE DE QUEBEC
District d'Ottawa

CITÉ DE HULL

SÉANCE DU 3 JANVIER 1905.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel-de-ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, mardi, (hier étant fête civique) le troisième jour de janvier 1905, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire V. O. Falaideau au fauteuil et les échevins Olles, Helmer, Ste-Marie, Poirier, Thibault, Labeille, Scott, Bourque, Fontaine, Mousseau et Desmarais formant quorum du dit conseil.

Les rapports suivants sont soumis.

LE 178ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

A la Corporation de la cité de Hull.

Votre comité des finances dûment assemblé en la chambre des comités, vendredi, le 30 décembre 1904, à laquelle assemblée sont présents,

l'échevin Helmer, président au fauteuil et les échevins Ste. Marie, Labelle, Fontaine, Bourque et Desmarais à l'honneur de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés et recommande le paiement des suivants :—

Paiement des employés.....	\$301 72
Hull Coal Co.....	50 32
F. F. Desjardins.....	10 00
Medical Hall.....	5 60
Jos. Lafrance.....	4 00
The Mortimer Co.....	3 00
The Ottawa Citizen.....	3 38

Votre comité recommande, que les taxes municipales soient remises à la demande de Madame O. Lacelle ; et, que votre greffe soit autorisé à faire les changements suivants au rôle d'évaluation : *Taxes municipales* *Changements au rôle.*

Au No 3214 sub C. Lynott à Stanislas Aubry.

Au No 3468 sub Samuel Gauthier à Pierre Beaudry.

Au No 3739 sub Félix Larocque à Joseph Bélanger.

M. le président, l'échevin Helmer ayant profité de la dernière assemblée de votre comité, pour remercier les membres de l'attention portée aux affaires sérieuses qui lui ont été soumises ; les membres à leur tour ont l'honneur de profiter de ceci leur dernier rapport de l'année 1904, pour offrir à l'échevin Helmer, des remerciements pour le dévouement qu'il a montré à résoudre les diverses questions déférées à votre comité des finances.

(Signé)

R. A. Helmer, Président.
Thos. Desmarais,
F. A. Labelle,
Dr. J. E. Fontaine,
J. W. Ste. Marie,
Jos. Bourque,

1. Proposé par l'échevin Fontaine secondé par l'échevin Ste-Marie : *Report*
Que le 178ème rapport du comité des finances soit adopté.

Adopté.

Les rapports annuels du chef de police et feu et de l'électricien sont soumis. *Chef*

Ré éclairage de la cité 2. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Helmer : Que l'ingénieur de la cité soit chargé, à préparer des plans et estimés nécessaires pour la complétion d'un système d'éclairage par l'électricité, pour l'usage de la cité, et, que s'il est nécessaire un expert électrique soit consulté à ce propos.

Adopté.

Comité général 3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie : Que ce conseil se forme en comité général afin de considérer la liste électorale municipale.

Adopté.

Cette liste est maintenant examinée.

Lève séance 4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles : Que ce comité lève séance, rapporte progrès et procède aux affaires.

Adopté.

Liste électorale municipale 5. Proposé par l'échevin Fontaine, seconde par l'échevin Mousseau : Que la liste électorale municipale préparée par le greffier et soumise à ce conseil, soit approuvée en y ajoutant les noms approuvés en comité, et, que pour les fins de votation les quartiers de la cité soient séparés en deux arrondissements sous les noms de poll A et poll L. Que les polls A renferment tous les noms commençant par A jusqu'à K, et les polls L de L à Z ; excepté le quartier No. 1 qui ne devra pas être séparé.

Adopté.

Substitutions 6. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Thibault : Que le nom de F. A. Labelle soit substitué à celui d'Estate Forest, et celui de E. R. Bisson à celui de F. A. Labelle pour le lot No 407, au rôle d'évaluation.

Adopté.

Arrondissements supplémentaires 7. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Ste-Marie : Que, vu le grand nombre de voteurs à inscrire à la liste supplémentaire approuvée par ce conseil à son assemblée du 28 décembre dernier, et vu déjà le trop plein des arrondissements des divers quartiers.

Qu'il soit résolu qu'un nouvel arrondissement de votation soit ouvert dans chaque quartier qui renferme tous les noms ajoutés à la liste. Que dans le cas du quartier No. 1, les résidents des rues Front et Creekside soient enregistrés à cette liste supplémentaire au lieu des Nos 1 ou 2 tel que pourvu en premier lieu.

Adopté.

L'ordre du jour est rappelé pour soumettre le 3^{ème} rapport du comité spécial permanent, pour les affaires litigieuses.

LE 3^{ÈME} RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL POUR S'ENQUERIR
DES DOMMAGES, ETC.

*A Son Honneur le Maire et aux honorables membres
du Conseil de Hull.*

Le comité spécial permanent pour l'étude des questions litigieuses à l'honneur de faire rapport comme suit :

1o Qu'il recommande qu'une somme de soixante-dix piastres soit payée à Léonidas Brunet, pour dépens, dommages et frais en rapport avec l'accident qui lui est arrivé dans la rue Langevin par suite d'une chute.

2o Qu'une somme de deux cents vingt-cinq piastres soit payée à Pierre Pauzé ; aussi pour tous dépens, dommages et frais en rapport avec l'accident qu'il lui est arrivé sur la rue Langevin en même temps qu'à M. Brunet.

3o Qu'une somme de cent-vingt-cinq piastres soit payée à Dame Rose de Lima Côté, épouse de sieur Ovila Paillé, pour tous dépens, dommages et frais à cause de l'accident qui lui est arrivé sur la rue Albert.

4o. Que d'après l'article 405 de la charte, le droit d'action de M. Noé Viau semble périssé. Et par conséquent, le comité ne peut en recommander le paiement.

5o Que relativement à la réclamation de Dame T. St-Jean, ce comité ne peut rien recommander, attendu que l'ingénieur Hamel qui avait été chargé d'étudier la question n'a pas eu le temps de faire rapport.

Le présent rapport est soumis à l'approbation de ce conseil et ne devra en aucune manière préjudicier aux droits de cette corporation dans le cas de non-acceptation.

Daté à Hull, ce 28 décembre 1904.

(Signé)

F. A. Labelle, Président,
R. A. Helmer,
J. W. Ste. Marie,
Dr. J. E. Fontaine,
Ed. Mousseau,

8. Proposé par l'échevin Labelle, secondé par l'échevin Ste-Marie :

Rapport

Que le 176ème rapport du comité spécial permanent pour affaires
litigieuses soit adopté.

Adopté.

Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Scott :
Que le conseil ajourne à samedi, le 7 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

John E. Scott
Heller

E. S. Aubry
Mars

Fin du volume.

Conseil de Ville de Hull

—0—

PROVINCE DE QUEBEC
District d'Ottawa

CITE DE HULL

SEANCE DU 7 JANVIER 1905

A une assemblée régulière et ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel de ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, samedi, le septième jour de janvier 1905, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire V. O. Falardeau au fauteuil et les échevins Olles, Helmer, Ste-Marie, Poirier, Labelle, Scott, Bourque, Thibault, et Fontaine formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Poirier, seconde par l'échevin Scott :

Que les minutes du 6, 9, 12, 15, 20, et 23 septembre, du 3, 7, 17, et 25 octobre, et 7 novembre derniers, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Helmer, seconde par l'échevin Poirier :

Que les communications qui viennent d'être lues soient déferées à leurs comités respectifs.

Adopté.

Le rapport des Auditeurs pour l'année 1904 est soumis.

Communicé

Auditor's Report for the year ending 31st December 1904.

HULL, JANUARY 6th, 1905.

TO HIS WORSHIP THE MAYOR,
AND ALDERMEN OF THE CITY OF HULL,

GENTLEMEN,

Your auditors appointed for the year 1904, having completed a thorough and comprehensive examination of the books of your City Treasurer, beg to report, that we have carefully checked, and found satisfactory, every item of receipts and expenditure, with the several collections, rolls, vouchers, orders of council, orders of Mayor, etc. We also beg to report, that we have checked all arrears of taxes, and water rates, and found them correct.

The following is a statement of the City's Finances,—

Balance on hand Dec. 31st 1904 \$15,039 22

Made up as follows:—

Balance in Provincial Bank, to credit of By-Laws 86 and 93	\$13,967 20
Special Fund, Local improvements	792 13
Cash on hand	279 89
	15,039 22

Other funds to the City's credit in
the bank includes

Fund in the bank of Ottawa, to cre- dit of T. Viau transferred to C. E. Graham	2,697 01
Fund in bank of Ottawa, to credit of McDougall Caledonia Iron Works Co	2,573 00

Sinking fund in bank of Ottawa	10,866	98
Sinking fund (Masson Estate) in the Bank Nationale	4,055	58
Sinking fund in Provincial Treasury	30,118	25

RECEIPTS.

The total receipts from all sources during the past year, were as follows, as is shown in the Treasurer's report which we have examined and certified correct.

City taxes	42,617	98
Business Taxes	10,146	35
Recorder's Court Receipts	1,156	60
Dog taxes	409	00
Carter's licences	55	65
Judicial Proceedings	3,699	50
Sundry revenue	127	55
Water Works revenue	42,463	36
		\$100,675 99
Balance on hand, Jan. 2nd 1904	581	46
Accrued interest on special fund	263	35
Balance on Local Improvements	792	13
Balance for construction on By-Law No. 86	7,346	64
Proceeds of debentures	54,000	00
Accrued interest on debentures nego- ciated	1,006	00
Proceeds of note	1,000	00
" "	4,000	00
Surplus on sales for taxes	539	64
		69,529 22
		\$170,205 21

EXPENDITURE.

The following are the different items of expenditure :—

Corporation expenses, ordinary	\$27,390 40
Water Works	23,976 98
Sinking fund, Corporation	8,889 06
" " Water Works	7,478 81
Amendment to City Charter	1,050 00
Interest on debentures	18,552 50
" "	19,740 00
Construction account, Water Works	47,483 14
Interest paid	605 10
Balance to special fund for construction, under By-Laws 86 and 93	13,967 20
Balance for Local Improvements	792 18
Cash on hand	279 89
	<hr/>
	\$170,205 21

We are pleased to be able to report, that the amount as shown above for sinking fund, has been placed to the credit of the Corporation, being the full amount required to pay for this year.

We would respectfully suggest that the system of duplicate receipts now in vogue, be adopted for all collections whatsoever, made by the officers of the Corporation.

We would also respectfully call the attention of your honorable body, to the tenants' taxes as now imposed, the amount obtainable from this source being about Three, Thousand Dollars (\$3,000 00) a year. We consider this an unjust and unprofitable tax, entailing as it does in collecting, more trouble and expense, than does a much greater amount of the regular, or proprietor's tax. If it is absolutely necessary to raise this amount now obtainable from the tenant's tax, an extra mill on the regular tax would more than cover this amount, and make the collection of the tenants' tax unnecessary.

Moreover, if the water works system was self sustaining, and we have reason to understand that it will be, by reason of the improvements made in the power plant, we believe that the tenants' tax might be

abolished. Your official collector could then devote more time to the other taxes, and arrears, and his time thus spent would be more profitable to the Corporation.

Notwithstanding the fact that there has been an increase in the revenue of the Water Works Department, we notice by the Collector's statement, that there is still a considerable deficit. This is accounted for by the large expenditure made on account of legal expenses, and the shortage in the estimated collection, due to the change to the half yearly system. However, this will likely show an improvement in the near future.

We cannot close this report, without referring to the valuable aid received from your Treasurer, who was always at our service, and who rendered us valuable assistance.

In conclusion, we desire to express satisfaction with the present system of civic accounting, and the keeping of vouchers, also, the care and accuracy with which the different Corporation officials have discharged their duties.

All of which is respectfully submitted to your honorable body.

MAGLOIRE CARRIÈRE, }
R. J. NESBITT, }
AUDITORS.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Poirier : *Report des*
Que le rapport des Auditeurs, qui vient d'être lu soit adopté, et pu-*Auditeurs*
blié suivant la loi.

Adopté.

Le Pro-Maire remplace Son Honneur le Maire au fauteuil.
L'échevin Mousseau arrive.

Le Rapport annuel du Percepteur de l'aqueduc est soumis. *Report du*
Le Trésorier soumet son rapport des opérations financières de l'année *Percepteur*
1904 comme suit : *de l'aqueduc*

A Son Honneur le Maire et aux membres du conseil de la Cité de Hull.

MESSIEURS,

Permettez-moi de vous présenter mon rapport pour l'année 1904 avec un état des récettes et dépenses qui se résume comme suit :

Récettes totales	\$170,205 21
Dépenses totales	155,165 99
<hr/>	
Balance à rapporter	15,039 22
Répartie comme suit ;	
Balance due aux règlements 86 et 93	\$13,967 20
Balance due aux améliorations locales,	792 13
Balance à compte courant	279 89
Montant déposé à la banque Provinciale	<hr/> 15,039 22

Durant l'année 1904, nous avons contracté un emprunt de \$54,000.00 pour construction de l'aqueduc tel que détaillé dans le rapport ci-joint, ce qui porte la dette consolidée de la cité à \$778,000.00 plus \$62,600.00 pour améliorations locales, l'achat du pouvoir d'eau a aussi augmentée la dette de \$20,000.00 garantie par hypothèque.

Tel qu'établit par le rapport financier les recettes de l'aqueduc ont été insuffisantes pour couvrir les dépenses de l'année, voir l'état comparatif suivant :

CORPORATION

Dépenses ordinaires	\$27,390 40
Intérêt sur débentures	18,552 50
Fonds d'amortissement	8,889 06
Amendements à la charte	1,050 00
Intérêt et escompte Aqueduc	605 10
Intérêt sur débentures	9,740 00
Fonds d'amortissement	7,478 81
Dépenses ordinaires	<hr/> 23,976 98
	107,682 85

RECÉTTES

Revenu de l'année—Corporation	\$58,212 63
do —Aqueduc	42,463 36
Intérêt accru sur débentures émises	1,906 00
Intérêt—compte courant	159 65
Balance en mains, 1er janvier 1904	581 46
	<hr/>
	\$102,423 10
Déficit de l'année	\$5,259 75
Balance en mains	279,89
	<hr/>
	\$5,539 64
Couvert par billets promissoires	5,000 00
Surplus sur ventes pour taxes	539 64
	<hr/>
	\$5,539 64

Il reste de plus pour l'année 1904 les comptes suivants, approuvés et non payés :—

Comptes des aliénés, prisonniers etc.....	\$1,077 13
Dépenses imprévues	32 38
Département de santé	142 14
Papeterie	18 82
Hôtel-de-ville	30 12
Dépenses légales	125 85
Département du feu	728 05
Réparages etc., — Aqueduc	266 29
Chateau d'eau (ancien)	80 88
	<hr/>
Total	2,501 66
Déficit au rapport	5,259 75
	<hr/>
Total	\$7,761 41
Moins comptes de 1903 payés durant l'année.	3,819 49
	<hr/>
Déficit réel pour 1904	\$3,941 92

Ce déficit est dû par l'aqueduc et occasionné par le montant extra ordinaire payé pour dépenses légales, ainsi qu'au réparage des vieilles pompes qui ont nécessité une dépense de \$2,000,00 et aussi au revenu de l'aqueduc qui n'a pas atteint le montant anticipé par votre conseil.

Le montant de taxes municipales dues sur le rôle de l'année finissant au 1er mai 1905 et arrérages s'élève à la somme de \$38,027.22.

Pour taxes d'eau semestre finissant au 1er mai 1905 et arrérages \$15,605.33.

Respectueusement soumis par votre obéissant serviteur,

A. P. THIBAULT,

Trésorier.

Continué à page 9 sur tableau.

RAPPORT des opérations financières de la Cité de Hull pour l'année 1904.

RECETTES.	DÉBOURSÉS.
Balance en mains au 1er janvier 1904, répartie comme suit :—	Intérêts sur débentures 18,552 50
Au compte courant	Fonds d'amortissement au Trésor Provincial 2,920 91
Balance au fonds spécial pour amélioration locales.	A la Banque Ottawa pour améliorations locales 3,000 00
	A la Banque Nationale pour succession Masson 2,000 00
	Au Trésor Provincial pour Cour et prison 968 15
REVENU DE L'ANNÉE.	DÉPENSES D'ADMINISTRATION.
Taxes collectées sur rôle de 1903-04	16,468 41
Taxes collectées sur rôle de 1904-5	26,149 57
Taxes d'affaires p. 1904-05	10,146 35
Taxes sur procédures judiciaires	3,699 50
Revenu de la Cour du Recorder	1,156 60
Taxe des chiens	409 00
Revenu divers	103 25
Licences des charreteries	55 65
Charges sur publication de propriétés mises en ventes	20 40
Dividende sur parts du chemin Gatineau	3 90
	\$8,889 06
	9,164 23
	Salaires de police, feu et lumière
	Salaires des employés à l'Hôtel-de-ville, aviseurs légal, gardien, auditeurs et évaluateurs
	Salaires des officiers de santé
	Département du feu 699 84
	Eclairage des rues 3,082 52
	Dépenses incidentes 2,521 43
	Département de santé 2,049 38
	567 78
	Comptes d'assurances 321 22
	\$58,212 63

		Billet payé à John Mc Dougall Co.	3,552 64	47,483 14
		Fonds spécial déposé au crédit du Rég. No 93 et 86	13,967 30	
		Escompte et intérêts payés durant l'année....	605 10	13,967 30
	113,251 23		605 10	605 10
				113,251 23

A. P. THIBAULT,

City Treasurer.

RAPPORT des opérations financières de l'Aqueduc de la cité de Hull pour l'année 1904.

RECETTES			DÉBOURSÉS		
Balance au fonds spécial 1er Janvier 1004.....			Intérêts sur débentures ..	19,740 00	19,740 00
Pour appareil électrique Règlement No. 86.....	\$7,346 64		Fonds d'amortissement ..	7,478 81	7,478 81
Produit de débentures Règlement No. 93.....	54,000 00		DÉPENSES D'ADMINISTRATION		
Intérêts accrus sur coupons	1,006 00	62,352 64	Chauffage au chateau d'eau	7,319 67	
			Salaires.....	4,446 64	
			Rép et dépenses courantes	4,110 06	
			Arrosage des rues.....	718 46	
			Réparages et entretien des pompes.....	2,492 78	
REVENU DE L'ANNÉE			Dépenses légales.....	4,496 22	
Taxe d'eau collectée....	41,614 89		Annonces et papeterie ..	253 15	
Taxe pour arrosage.....	793 75		Compte d'assurances .. .	140 00	
Amendes pour l'ouverture des services.....	13 25				23,976 98
Divers.....	4 75				
Charges pour annonces des propriétés mises en vente.....	36 72	42,46 3 36	CONSTRUCTION		
Intérêts sur comptes Viau et McDougall.....	159 65		Amélioration du pouvoir d'eau, etc.....	18,062 67	
Intérêts sur compte spécial Produit d'un billet es- compté.....	103 70		Tuyau de 20 pouces rue Brewery et connections ..	9,769 78	
Déficit couvert par la coronation.....	1,000 00	1,263 35	Extension de l'aqueduc Règlement No. 93.....	6,098 05	
	7,171 88	7,171 88	Montant payé à compte		

With kind affections
and best regards
Yours very truly

Produit d'un billet négocié	4,000 00				
	\$4,539 64	Impressions sur taxes	143 64		
		Impressions et annonces	582 23		
		Papeterie	300 90		
	\$64,125 86	Dépenses contingentes	309 25		
		Département de police	466 66		
		Dépenses d'élections	154 50		
		Intérêts et escompte	717 65		
				\$27,390 40	
		Fonds spécial déposé au crédit des amél. locales	792 13		
		Dépenses pour amender la charte	1,050 00		
				\$1,842 13	
		Balance au crédit de la corporation	7,451 77		
				\$64,112 586	

A. THIBAULT,
City Treasurer.

COMPTE DE CONSTRUCTION

Balance en mains au 1er janvier 1904, au crédit du

Règlement 86—pour appareil électrique.....	\$ 7,346 64
Intérêt sur même compte.....	103 70
	7,450 34

RÈGLEMENT No. 93

Approprié comme suit :—

Paiement en accompte sur pouvoir d'eau.....	10,000 00
Paiement du billet de la John McDougall Co.....	3,552 64
Extension de l'aqueduc.....	9,250 00
Excavation et posage d'un tuyau de 20 pes rue Brewery.	10,450 00
Améliorations au pouvoir d'eau et nouveau chat. d'eau.	19,250 00
Réparation du tuyau d'alimentation etc.....	1,497 36
	54,000 00

DÉPENSES SUR RÈGLEMENT 93

Montant payé à compte du pouvoir d'eau.....	10,000 00
" " pour billet John McDougall Co.....	3,552 64
" " tuyau de 20 pes. rue Brewery.....	9,769 78
" " sur extension de l'aqueduc.....	6,098 05
" " sur pouvoir d'eau et nouv. chat. d'eau.	18,062 67
Balance en banque.....	6,516 86
	54,000 00

MONTANT TOTAL AU CRÉDIT DES RÈGLEMENTS 86 ET 93

Réparti comme suit :—

Balance due au règlement 86 pour appareil électrique.	7,450 34
Balance due au tuyau de 20 pes. rue Brewery.....	680 22
" " à extension de l'aqueduc.....	3,151 95
" " au pouvoir d'eau et nouv. chat. d'eau.	1,187 33
" " tuyau d'alimentation, etc.....	1,497 36
	13,967 20

L'intérêt sur ce compte ayant été crédité le dernier jour de décembre, alors que mes livres étaient fermés, j'aurais à rendre compte de \$293.30 dans les opérations de l'an prochain, lequel montant est resté en dépôt comme le livre l'atteste.

A. P. THIBAULT,

Trésorier de la Cité.

LA CORPORATION DE LA CITÉ DE HULL EN COMPTE POUR L'ANNÉE
1904 AVEC A. P. THIBAULT, TRÉSORIER
DÉBOURSÉS—CORPORATION

Intérêts sur débentures	18,552 50
Fonds d'amortissement	8,889 06
Administration voir détails au rapport annuel	27,390 40
Dépenses pour amendements à la charte	1,050 00

AQUEDUC

Intérêts sur débentures	19,740 00
Fonds d'amortissement	7,478 81
Administration	23,976 98
Construction	47,483 14
Escompte et intérêts	605 10
Balance à la banque Provinciale pour montant dû aux règlements 86 et 93	13,967 20
Balance à la même banque due aux amélior. locales ..	792 13
Balance en banque et en mains rapportée à 1905	279 89
	170,205 21

RECETTES—CORPORATION

Balance en mains au 1er janv. 1904 compte courant	581 46
Balance au fonds spécial pour améliorations locales	792 13
Revenu de l'année, par rapport annuel	58,212 63
Surplus sur vente de propriétés pour taxes	539 64
Produit d'un billet promissoire	4,000 00

AQUEDUC

Balance de l'année dernière au fonds spécial pour machines électriques	7,346 64
Produit de débenturess sur règlement 93	54,000 00
Intérêt accru à date de l'émission	1,006 00
Revenu de l'année par rapport annuel	42,463 36
Autres intérêts collectés	263 35
Produit d'un billet promissoire	1,000 00

\$170,205 21

A. P. THIBAULT,

Trésorier de la Cité

4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Bourque :
Que le rapport du Trésorier que vient d'être lu soit adopté et imprimé dans les minutes.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Fontaine :
Que ce conseil doive un vote de remerciement, à Son Honneur le Maire et aux Messieurs les échevins sortant de charge, pour les sacrifices qu'ils se sont imposés et l'attention qu'ils ont apportées pour les affaires de cette Corporation, durant leur terme d'office, qui vient de s'écouler.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Helmer :
Que le compte de M E R Bisson du 2 décembre dernier et sa montant à la somme de \$1216.18, soit payé.

Adopté.

Vote de remerciement

Compte Bissone

Le conseil s'ajourne.

John P. Bourque Goffier
PROVINCE DE QUEBEC

District d'Ottawa

CITÉ DE HULL

*E. S. Aubry
Maire*

SÉANCE DU 19 JANVIER 1905.

A Une assemblée du conseil de la cité de Hull, tenue conformément aux dispositions de l'acte 56 Vic, Chap. 52, Sec. 29, à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à dix heures de l'avant midi, jeudi le dix-neuvième jour de janvier, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents : Le Président de l'élection, l'échevin Fontaine au fauteuil, Son Honneur le Maire E. S. Aubry, et les échevins Olles, Helmer, Ste-Marie, Poirier, Thibault, Alchambault, Scott, Rochon, Bourque, Tremblay et Demarais formant quorum du dit conseil.

Les avis de convocation de cette assemblée sont lus et déposés sur la table.

Les serments d'office de Son Honneur le maire et de MM. les nouveaux échevins sont produits.

Le rapport du président de l'élection est soumis.

*Rapport
élection*
PROVINCE DE QUÉBEC,
Cité de Hull.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Je, J. E. Fontaine, président de l'élection, déclare et fais rapport, que le neuvième jour de janvier, mil neuf cent cinq, à dix heures de l'avant midi, en vertu des pouvoirs à moi conférés par mon office, j'ai ouvert dans la salle de l'Hôtel de ville, en la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, une assemblée publique telle que convoquée par l'avis du Greffier de la cité en date du 23 décembre dernier et aux fins de recevoir la mise en nomination des candidats à la charge de Maire et d'échevins pour représenter les différents quartiers de la cité de Hull dans le conseil d'icelle, au nombre d'un dans chacun des dits quartiers. Que j'ai tenu la dite assemblée ouverte jusqu'à onze heures du dit jour et que pendant cette intervalle, j'ai reçu et mis devant le public en la manière ordinaire, les bulletins de nomination suivants :—

POUR MAIRE

Edmond S. Aubry, Médecin.
F. Albert Labelle, Notaire

POUR ÉCHEVINS.

Quartier No 1. Richard A. Helmer, Pharmacien.
Quartier No 2. Clovis Poirier, Epicier, Jean B. Larose Jr Contracteur.
Quartier No 3. Urgèle Archambault, Medecin.
Quartier No 3a. Alfred Rochon, Tailleur de pierre.
Quartier No 4. Joseph Bourque, Entrepreneur.
Quartier No 5. Edouard Mousseau, Maître mécanicien, Edmond Tremblay, Limeur.

Et qu'à onze heures du dit jour, neuf janvier 1905, M. Richard A. Helmer sus-nommé étant le seul nommé à la charge d'échevin pour le quartier No 1, M. Urgèle Archambault étant le seul nommé échevin pour le quartier No 3, M. Alfred Rochon étant le seul nommé échevin pour le quartier No 3a, M. Joseph Bourque étant le seul nommé échevin pour le quartier No 4 j'ai déclaré comme par ces présentes je déclare le dit Richard A. Helmer, dûment élu par acclamation échevin pour le quartier

No 1, le dit Urgèle Archaubault dûment élu par acclamation échevin pour le dit quartier No 3, le dit Alfred Rochon dûment élu par acclamation pour le quartier 3a et le dit Joseph Bourque dûment élu par acclamation échevin pour le quartier No 4 pour le prochain terme d'office. Je déclare de plus, que j'ai annoncé et ordonné qu'un poll serait tenu au temps et lieux indiqués à l'avis, dans et pour les quartiers Nos 1, 2, 3, 3a, 4 et 5 pour l'élection d'un maire, et dans les quartiers Nos. 2 et 5 pour l'élection d'un échevin dans chacun de ces quartiers.

Donné à l'Hôtel de ville de la cité de Hull ce 19 janvier 1905.

(Signé) Dr. J. E. FONTAINE,

Président de l'élection.

PROVINCE DE QUÉBEC,

Cité de Hull.

Rapport d'élection

AU CONSEIL DE LA CITÉ DE HULL

JE, J. E. FONTAINE, président de l'élection, fais rapport, que dans les vingt-quatre heures de la nomination comme le veut le sous article 23b de la Section 5 du Chap. 52, 2 Ed. VII, j'ai dûment reçues les résignations des candidats à l'échevinage de Jean B Larose Jr candidat pour le quartier No 2 et de Edouard Mousseau pour le quartier No 5.

Que conformément à la loi et à l'avis, un poll a été tenu, pour l'élection d'un maire, dans tous les quartiers de la cité, le 16ième jour de janvier 1905, aux endroits indiqués au dit avis: et qu'après avoir reçu les rapports des officiers de l'élection, en présence de John F. Boult, Joseph Bourque et autres comme témoins, j'ai procédé en la manière ordinaire au dépouillement des scrutins avec le résultat suivant:

Pour Maire: Edmond S Aubry 790 votes.

F. Albert Labelle 637 votes,

En conséquence, j'ai déclaré et proclamé comme je déclare pas les présentes dûment élu maire de la cité de Hull sus-dite pour le prochain terme d'office M le Dr Edmond S. Aubry avec une majorité de 153 votes; de

plus j'ai déclaré comme je déclare par les présentes dûment élus par acclamation par suites des resignations de M M Larose et Mousseau comme susdit M Clovis Poirier échevin pour le quartier No 2 et M Edmond Tremblay échevin pour le No 5.

Donné à l'hôtel de Ville en la cité de Hull ce 19 janvier 1905.

(Signé) Dr. J. E. FONTAINE,

Président de l'élection.

1. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Scott :

Que les divers rapports du Président des élections qui viennent d'être lus soient adoptés.

Adopté.

Son Honneur le Maire E. S. Aubry est alors appelé à prendre le fauteuil, et préside le reste de l'assemblée.

2. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Thibault :

Que ce conseil siège en comité général pour former les comités permanents pour l'année courante.

Adopté.

On s'occuppe de la formation de ces comités.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Thibault :

Que ce comité lève séance rapporte progrès et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Bourque :

Que le comité des Finances soit composé des échevins Helmer, Ste-Marie, Thibault, Rochon, Fontaine, Desmaraïs et des présidents des comités de l'Eau et de Police, Feu et Lumière.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Helmer :

Que le comité de police, Feu et Lumière soit composé des échevins Helmer, Ste-Marie, Thibault, Rochon, Fontaine et Desmaraïs.

Proposé en amendement par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Bourque :

Que le comité de Police, Feu et Lumière soit composé des échevins Olles, Poirier, Archambault, Scott, Bourque et Tremblay.

Pour l'amendement : Les échevins Olles, Ste-Marie, Poirier, Archambault, Scott, Rochon, Bourque, Fontaine et Tremblay — 9.

Vote

Contre : Les échevins Helmer, Thibault et Desmarais — 3.

L'amendement est remporté.

6. Proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Bourque :
Que le comité de l'Eau soit composé des échevins Olles, Poirier, Archambault, Scott, Bourque et Tremblay.

Adopté.

Comité de l'Eau

7. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Scott :
Que les mêmes membres qui composent le comité des Finances fassent aussi partie du comité des Rues et Améliorations, moins les présidents des comités de l'Eau et de Police, Feu et Lumière.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Thibault :
Que le comité de Santé soit formé les échevins Olles, Ste-Marie Archambault, Scott, Fontaine et Tremblay.

Adopté.

Comité de Santé

9. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles :
Qu'un comité composé de l'échevin Fontaine, président, et des échevins Thibault, Ste-Marie et du proposeur et du secondeur soit formé afin de voir aux intérêts de la cité dans les différentes actions prises contre elle durant l'année.

Adopté.

Comité des Affaires Étrangères

10. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie ;
Que l'échevin Helmer soit nommé président du comité des Finances, l'échevin Demarais, président du comité des Rues et Améliorations ; l'échevin Bourque, président du comité de l'Eau ; l'échevin Poirier, président du comité de Police, Feu et Lumière et l'échevin U. Archambault, président du comité de Santé.

Adopté.

Présidents

11. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Thibault :
Que l'échevin Ste-Marie soit nommé Pro-Maire pour le premier terme de l'année 1905.

Adopté.

Pro-Maire

Le Conseil ajourne.

C. S. Aubry

Mintz

John J. Gould
Tremblay

PROVINCE DE QUÉBEC,) }
District d'Ottawa: }

CITÉ DE HULL.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1905.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel-de-ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, lundi, le sixième jour de février mil neuf cent cinq à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E'S Aubry au fauteuil et les échevins Olles, Poirier, Scott, Rochon, Bourque, Tremblay Fontaine, et Desmaraïs formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Helmer.

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, à l'exception de celles de MM. Nesbitt et Carrière, Philéas Gagnon, Brisson et Lussier et Conlin.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

LE 179ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre comité des Finances dûment assemblé en la chambre des comités, vendredi, le 3 février 1905, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Helmer, président au fauteuil, Son Honneur le Maire Aubry et les échevins Ste-Marie, Thibault, Rochon, Fontaine et Desmaraïs, prie de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés et recommande le paiement des suivants :

Paie-liste des employés.....	\$303 12
" " " Elections.....	135 00
L'Hospice St Charles.....	57 50
L'Hôpital Général.....	56 50
" Hull Coal Co.".....	53 62
G. E. Gauvin.....	49 75
H A Goyette.....	18 00
L'Imprimeur du Roi.....	18 00
James Hope and Sons.....	6 25

F F Desjardins	5 00
P E Marchand and Co	4 70
A Archambault	4 05
D Dupuis	2 39
" The O Stationnary and O S Co "	1 50
" The Bell Telephone Co "	40

Votre Comité recommande que Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un billet, à demande, en faveur de la "Banque Provinciale du Canada," pour la somme de \$7000.00 pour payer les comptes en souffrances et les dépenses courantes, en attendant la perception des taxes à cet effet.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à faire exécuter les travaux de changement des bureaux dans l'Hôtel de ville, recommandé par le 179ème rapport de votre comité et adopté à l'assemblée du 3 octobre dernier.

(Signé)

R. A. Helmer, Président.
J. Wilfrid Ste-Marie.
Alfred Rochon,
C. Poirier,
Jos. Bourque,
Aug. Thibault,
Thos. Desmarais,

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Desmarais
Que le 179ème rapport du comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Son Honneur le Maire Aubry profite des questions financières touchées par le rapport du comité des Finances, pour faire son discours d'inauguration, les échevins Helmer et Poirier répliquent, ensuite l'ordre du jour est repris.

LE 28ÈME RAPPORT DES COMITÉS RÉUNIS DE L'EAU ET DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Vos comités réunis de l'Eau et de Police, Feu et Lumière dûment as-

semblés, vendredi, le 3 février 1905, ont l'honneur de faire rapport, qu'ils ont examiné les comptes et communications déferés à vos comités respectifs et recommande le paiement des suivants :—

COMPTES DU COMITÉ DE L'EAU:

COMPTES DU COMITÉ DE POLICE FEU ET LUMIÈRE.

Paie-liste des employés..... \$1221 06
"Hull Coal Co."..... 126 85

E R. Bisson	79	96
"The Ottawa Electric Co."	51	60
Medical Hall	14	22
Caron, et Frère	10	00
L Genest	8	35
Jos Lafrance	7	50
"The Queen City Oil Co."	7	40
A Gagnon	6	27
George Bailey	4	00
"The Mortimer Co"	3	50
Albert Laroche	2	80
A Archambault	1	35

(Signé) Jos, Bourque, Prés. Com de l'E.
C. Poirier " P. F, et L.
Elie Scott
Edmond Tremblay
G H Olles

3. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Scott :

Que le 28ème rapport des comités réunis, de l'Eau et de Police, Feu et Lumière, soit adopté.

Adopté.

LE 4ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES LITIGIEUSES.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre comité pour régler les affaires litigieuses de la cité, dûment assemblé dans la salle des comités, lundi le 30ème jour de janvier 1905 à laquelle assemblée sont présent ; L'échevin Fontaine, président au fauteuil Son Honneur le maire E. S. Aubry et les échevins Helmer, Olles, Ste-Marie et Thibault a l'honneur de faire rapport, qu'il a examiné les réclamations de plusieurs personnes qui prétendent avoir des droits litigieux plus ou moins bien fondés, contre cette corporation.

1o. En reponse à la réclamation de Mde. Vve. Gaudry, qui prétend avoir souffert des dommages par l'inondation de sa cave, par l'aqueduc de la rue Kent. Votre comité est disposé à lui offrir, sans préjudice, la somme de \$50.00 pour tous dommages et frais, en règlement de sa réclamation.

*Reclamation
de Gaudry*

Noé Viau

2o. Votre comité recommande, que la somme de \$10.00 soit offerte, à M Noé Viau, aussi sans préjudice, pour sa réclamation primée, pour bris d'une vitrine par les chevaux de la corporation.

P.T.C. Dumais

3o. Que la somme de \$200.00 soit offerte à Mde P T C Dumais, pour dommages et frais, toujours sans préjudice, pour l'accident, qu'elle prétend lui être arrivée sur le trottoir de l'avenue Laurier.

B Eddy Co. f

4o. La demande de la compagnie E B Eddy est celle qui a occupé plus sérieusement votre comité, vu les grands intérêts en jeu. Votre comité, sur division, en est venu à la conclusion de recommander, que l'offre suivante soit faite à la dite compagnie, sans préjudice, à nos droits en cas de refus :

Que la somme de \$5000.00 soit payée annuellement, par la dite compagnie comme taxe municipale, tant que le taux de taxation restera à 11 cts, basée, la dite taxation, sur une évaluation de \$400,000.00 qui resterait ainsi en force pendant tout le temps que durera l'exemption accordée par le règlement No 79, à partir du premier mai 1905 inclusivement. Et advenant un tel règlement, toute action prise par la dite compagnie, contestant l'évaluation du rôle, devra être retirée par elle.

(Signé)

Dr. J. E. Fontaine Président.

J. Wilfrid Ste-Marie.

R. A. Helner.

G. H. Olles.

4. Proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Ste-Marie.
Que le 4ème rapport du comité des affaires litigieuses soit adopté.

Adopté.

Rapport pont ledue

Hull, Qué, le 25 janvier 1905.

A Son Honneur le Maire et aux membres du conseil de la Cité de Hull

MESSIEURS,

Conformément à vos instructions, j'ai fait l'examen du site proposé pour le pont du crique Brewery, au bout de la rue St-Etienne et ai préparé un plan que j'ai l'honneur de vous soumettre pour votre approbation. Je comprends que ce pont doit être construit par M. Joseph Leduc.

Les dimensions sont comme suit :

Longueur du pont	198 pieds.
2 abouts	12 x 20 pieds.
2 piliers	12 x 22 pieds.
Longueur des travées (3 en nombre)	50 pieds.
Coût des piliers, abouts et approches	\$1,000 00
“ de la superstructure	2,000 00
“ Total	\$3,000 00

J'ai l'honneur d'être, Messieurs

Votre obéissant serviteur.

(Signé) F. M. HAMEL

Ingénieur de la Cité.

5. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Desmarais :

Que le rapport de l'Ingénieur Hanel ré pont sur la crique Brewery aux dépens de M. Jos. Leduc soit adopté et que le dit rapport soit renvoyé au comité des Rues et Améliorations afin de faire préparer un contrat en rapport avec les engagements de M. Leduc, et, d'en faire rapport à ce conseil.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Poirier : *Nomination Auditeurs*

Que MM. Nesbitt et Carrière soient nommés Auditeurs pour l'année courante, aux mêmes conditions que l'année dernière.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Archambault : *Patins à l'ambulance*

Qu'une somme de \$50.00 prise à même le fond imprévu soit mise à la disposition du comité de santé pour faire des patins pour l'ambulance, lesquels patins ayant été détruits lors de l'incendie de 1900.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Archambault : *Compte de Hull Coal Co.*

Qu'un comité composé de Son Honneur le maire, du président du comité des Finances et du président du comité de Police, Feu et Lumière soit autorisé à examiner les comptes de la " Hull Coal Co " avec cette cité, depuis le mois de novembre dernier, jusqu'à aujourd'hui.

Pour : Les échevins Olles, Ste-Marie, Poirier, Archambault, Bourque, Fontaine, Tremblay et Desmarais—8.

Contre : Les échevins Helmer, Thibault Scott et Rochon—4.

La motion est remportée :

9. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Poirier : Que ce conseil ajourne à vendredi, le 17 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

PROVINCE DE QUEBEC }

District d'Ottawa }

CITÉ DE HULL

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1905.

Minutes A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, vendredi, le dix-septième jour de février, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire E. S. Aubry, au fauteuil et les échevins Poirier, Thibault, Scott, Rochon, Helmer, Ste-Marie, Archambault, Tremblay Demarais, Bourque, Olles et Fontaine formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Olles :

Que les minutes du 14, 22 et 28 novembre et du 5, 12, 19 et 28 décembre derniers, imprimées et distribuées, soient approuvées.

Adopté.

communications 2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, à l'exception des demandes pour transfert de licences.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

LE 29ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre comité de l'Eau dûment assemblé en la salle des comités, mercredi, le 15 février 1905 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Bourque, président au fauteuil, Son Honneur le maire Aubry et les échevins Olles, Poirier Archambault et Tremblay à l'honneur de faire rapport qu'il a étudié divers comptes en souffrance occasionnés pour certains travaux à la construction du nouveau château d'eau absolument nécessaires et approuvés par votre comité, mais non-prévus par les estimés au règlement N° 93, que votre comité recommande soient payés. En outre, votre comité prévoit qu'il faudra une certaine somme d'argent à sa disposition pour l'outillage, l'ameublement et autres besoins imprévus pour le dit château d'Eau.

Ces comptes en souffrances ainsi que les montants requis, sont mentionnés dans le rapport de M l'Ingénieur Hamel ci-annexé et se montent à la somme totale de \$6000,00 pour lequel montant votre comité recommande que Son Honneur le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un billet à 3 mois à la "Banque Provinciale du Canada" en attendant qu'un règlement soit préparé à cet effet. Et que ces comptes, en souffrances et mentionnés au rapport de l'Ingénieur, soient payés aussitôt que cette transaction sera accomplie.

Recettes

(signé)

Jos. Bourque, Président.

C. Poirier.

Edmond Tremblay.

G. H. Olles.

Urgèle Archambault.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR HAMEL, MENTIONNÉ AU RAPPORT CI-DESSUS.

HULL LE 19 FÉVRIER 1905.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Messieurs les membres du Comité de l'Aqueduc, Cité de Hull

MESSIEURS.

Il est de mon devoir d'informer votre comité, que les montants suivants n'ont été pourvus dans le Règlement 93 et qu'il est urgent que des

mesures soient prises pour payer les comptes en question qui ont été approuvés par votre comité.

E R Bisson.....	\$666 01
J R Booth.....	137 47
F Barette.....	19 00
W J Campbell.....	51 84
Powers and Co.....	238 94
D Dupuis.....	37 99
"Hamilton Powder Co.".....	22 13
P E Marchand.....	29 25
"Montréal Pipe Foundry Co.".....	1034 00
"Drummond McCall and Co.".....	140 00
"Victoria Foundry Co.".....	538 92
Comptes approuvés non-payés.....	950 00
Outilage au nouveau Chateau d'Eau.....	1000 00
Martel et Laangelier.....	890 00
Dépenses imprévues.....	244 45

	\$6000 00

J'ai l'honneur d'être Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

F. M. HAMEL, Ing de la Cité

L'échevin Dr Archambault se retire.

3. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Poirier :

Que le 29ème rapport du comité de l'Eau soit adopté.

Pour : Les échevins Olles, Helmer, Ste-Marie, Poirier, Bourque, Fontaine Tremblay—7

Contre : Les échevins Thibault, Scott, Rochon et Desmaraïs —4

Motion remportée.

enlèvement de neige pour H. C. Co. 4. Proposé par l'échevin Desmaraïs, secondé par l'échevin Helmer.
Que l'Ingénieur soit autorisé d'agir, dans les meilleurs intérêts de la cité, pour ce qui regarde l'enlèvement de la neige, par la compagnie Hull Electric.

Adopté.

Transfert de 5. Proposé par l'échevin Desmaraïs, secondé par l'échevin Scott :
Que les transferts de licences, demandés par MM. Brisson et Lucier Philias Gagnon et H. O. Richer, soient accordés. Adopté.

6. Proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Bourque : *D. Bourque*

Que la licence de boucher accordée à M. Damase Groulx, soit transférée à M. Theophile Groulx, suivant la demande de ce dernier,

Adopté.

7 Moved by alderman Helmer, seconded by Alderman Desmarais : *Electric
for lighting*

That the Fire and Light Committee and the City Engineer examine the different proposals submitted for completing the Electric Light plant and report to the council, as to the best for the city. The committee to advertise for tenders if necessary.

Carried.

L'échevin Archambault reprend son siège.

L'échevin Fontaine laisse la salle.

Les estimés pour l'année 1905 sont soumis et lus.

8. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Thibault : *Estimes*

Que les estimés pour l'année 1905 tel que soumis soient adoptés, et que le Trésorier soit chargé de préparer des extraits d'iceux se relatant à chaque département, pour l'usage des différents comités.

Proposé en amendement par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Scott : *Amendem*

Que les estimés qui viennent d'être lus soient renvoyés au comité des finances afin de les séparés en chaque département.

Pour l'amendement : les échevins Ste. Marie, Poirier, Archambault, Scott, Bourque et Tremblay—6.

Contre : les échevins Olles, Helmer, Thibault, Rochon et Desmarais—5.

L'amendement est remporté.

9. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Bourque : *The O. E. Co.*

Que la "The Ottawa Electric Co." soit avertie, que le courant électrique, fournissant la lumière aux rues de la cité ne sera plus requis après trois mois.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Poirier :

Que ce conseil ajourne à vendredi, le 24 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

Th. Groulx
Greffier

Edmund J. Autrey
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
District d'Ottawa.

CITÉ DE HULL

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1905.

A une assemblée régulière et ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel-de-ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, vendredi, le 24ième jour de février mil neuf cent cinq à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Olles, Poirier, Scott, Rochon, Bourque, Tremblay Fontaine, Desmarais, Helmer Ste. Marie, Archambault et Thibault formant quorum du dit conseil.

Communication. 1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie : Que les communications qui viennent d'être lues soient déférées à leurs comités respectifs à l'exception de celle de M. J. E. Gravelle. Et que l'action de J. A. Roy vs. la Cité de Hull soit remise à l'aviseur légal.

Adopté.

L'opinion de l'aviseur légal, sur les estimés en bloc est lue.
Les estimés pour l'année 1905 sont soumis.

ESTIMÉS DE LA CORPORATION DE LA CITÉ DE HULL POUR 1905

RECETTES DE LA CORPORATION

Balance en mains au 1er janvier 1905	\$ 279 89
Taxes municipales	45,000 00
" d'affaires	8,000 00
" sur procédures judiciaires	3,500 00
Cour du Recorder	900 00
Taxes des chiens	400 00
Licences de charretiers	50 00
Dividend sur parts du chemin Gatineau.	3 90
	\$58,133 79

RECETTES DE L'AQUEDUC

Taxes d'eau	\$42,200 00
Arrosages, amendes etc.....	800 00
	—————
	43,000 00
Total	\$101,133 79

DÉPENSES DE LA CORPORATION

Intérêts sur débentures	\$19,227 50
Fonds d'amortissement.....	9,929 42
Salaire de Police, Feu et Lumière.....	9,150 50
Salaire à l'hôtel-de-ville, aviseurs, audit- teurs, évaluateurs, gardien, etc....	3,811 00
Salaire du département de santé.....	700 00
Département du Feu.....	3,000 00
Asiles, écoles de réforme, prisonniers,etc.	1,100 00
Eclairagé des rues.....	1,200 00
Département de santé.....	600 00
Compte d'assurances.....	500 00
Dépenses légales.....	1,000 00
Impressions, annonces et papeterie.....	700 00
Département de la Police.....	500 00
Dépenses d'élections.....	150 00
Dépenses à l'hôtel-de-ville	500 00
Intérêt sur avances requises.....	497 47
Intérêt et annuité sur bureau d'enrég.	536 72
Dépenses imprévues.....	5,031 68
	—————
	\$58,133 79

DÉPENSES DE L'AQUEDUC

Intérêt sur débentures.....	\$21,090 00
Fonds d'amortissement.....	8,613 88
Salaires.....	4,910 00
Dépenses légales.....	300 00
Impressions Annonces et papelerie..	300 00

Réparages et dépenses courantes.....	2,591 12
Arrosage.....	700 00
Entretien des ronques.....	500 00
Assurances.....	75 00
Chauffage au chateau d'eau.....	2,500 00
Intérêt sur balance due sur pouv. d'eau.	1,000 00
Intérêt sur avances requises.....	420 00
	—————
	43,000 00
Total.....	\$101,133 79

DETTE CONTRACTÉE EN 1900 ET 1904

Billets promissoires dû à la banque.....	\$5,000 00
Montant dû pour expropriation.....	1,649 00
" " gouv. Provincial.....	1,177 13
Total.....	\$7,726 13

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Bourque :
Que les estimés tel que lus soient adoptés

Adopté.

Re' Conlin 3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie :
Que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de \$51.85 pour jugement et frais dans la cause de Conlin vs la cité.

Adopté.

Pont Gatineau 4. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Tremblay :
Qu'un comité spécial, composé de Son Honneur le maire, des présidents des comités des Finances et de l'Eau et du proposeur, soit formé afin d'examiner le pont de la Gatineau, voir ce qu'il lui faut pour le mettre en sûreté et faire rapport à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté.

affair Gravelle 5. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie :
Que la lettre de M Gravelle soit déférée au comité des affaires Litigieuses avec instruction de s'enquérir des faits et faire les meilleurs arrangements possibles, dans l'intérêt de la cité, et d'en faire rapport à ce conseil.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Olles : *Règlement No 94*

Que le "règlement No 94 pour limiter et déterminer le nombre des licences pour la vente des liqueurs enivrantes," adopté le 8 août 1904 et passé par ce conseil, soit rappelé et rescindé, et, que si besoin est, un règlement rappelant et rescindant le dit règlement No 94, soit préparé par l'aviseur légal de cette corporation pour être soumis à ce conseil à sa première séance du mois de mars prochain.

Pour : Les échevins Olles, Helmer, Archambault, Rochon, Fontaine, Tremblay et Desmarais.—7

Contre : Les échevins Ste-Marie, Poirier, Thibault, Scott et Bourque

— 5.

7. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Tremblay : *Tous rues*

Que la somme de \$100.00 soit prise sur les fonds imprévus mise à la disposition du comité des Rues et Améliorations pour l'entretien des rues durant le reste de l'hiver.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Fontaine : *Comité général*

Que ce conseil siège en comité général et à huis clos, afin d'examiner les offres pour débentures, avec le pro-maire au fauteuil.

Adopté.

Son Honneur le maire s'absente.

Après discussion en comité général.

9. Proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Archambault :

Que ce comité lève séance, rapporte progrès et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Desmarais : *Débenture au Règlement No 94*

Qu'un comité, composé de Son Honneur le pro-maire, du président du comité des finances et de l'échevin Fontaine, soit autorisé à s'entendre avec le Gérant de la "Banque Provinciale du Canada" en rapport avec son offre pour acheter les débentures de la cité de Hull, pour amélioration locale et fasse rapport à la prochaine assemblée de ce conseil.

Le conseil s'ajourne.

Adopté.

*John F. Douthit
Cheffier*

*E. S. Aubrey
Mano.*

PROVINCE DE QUÉBEC,
District d'Ottawa.

CITÉ DE HULL.

SÉANCE DU 6 MARS 1905.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel-de-ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, lundi, le 6ème jour de mars mil neuf cent cinq à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Olles, Poirier, Scott, Rochon, Bourque, Tremblay Fontaine, Desmarais, Helmer Ste. Marie, Archambault et Thibault formant quorum du dit conseil.

Communication. 1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie :

Que les comptes et communications qui viennent d'être lus soient déférés à leurs comités respectifs, à l'exception des pétitions RÉ licences et celle de M Landry.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

LE 180ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre comité des Finances dûment assemblé en la chambre des comités, vendredi, le 3 mars 1905, à laquelle asséablée sont présents, l'échevin Helmer, président au fauteuil, et les échevins Ste-Marie, Thibault, Rochon, Fontaine Desmarais, Poirier et Bourque prie de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés et recommande le paiement des suivants :

Paie-listes des employés	\$297 52
" Nos 267 et 272	62 80
M. Carrière	200 00
R. G. Nesbitt	200 00
Le Spectateur	137 60
" The Ottawa Electric Co. "	71 88
" Hull Coal Co "	39 61

W. J. Campbell	28 41
G. Reinhardt	28 00
M. Charbonneau	22 00
Powers and Co	16 05
Sheriff C. M. Wright	19 50
A. Archambault	6 08
W. C. Edwards	4 10
Davidson and Tackray	3 16
P E Marchand and Co	2 80
Chandier and Massey	2 64
F. Cardinal	2 00
A. Pepin	1 20
F. M. Hamel	35

Votre comité recommande :

- 1o. Que la somme de \$4.00 soit acceptée de M. I. Sirois, pour trois mois de licence, pour la vente de sirop d'érable, par les rues. *Licence S.*
- 2o. Que l'ordre No. 5, Liste No 97, du Greffier, pour la somme de *Ordre n° 5* \$3.30 soit payé et chargé au compte de la "The John McDougall C. I. W. Co."
- 3o. Que le greffier soit autorisé de souscrire à cinq copies du "The Canadian Municipal Journal," pour l'usage du conseil et de son bureau à *The Can. Mun. Journal* \$1.00 par copie.
- 4o. Que le greffier soit aussi autorisé à faire les changements suivants, aux divers rôles de cette corporation : *Changeme au rôle*

Au No 1114 sub. The Trust and Loan Co, of Canada à C. Lednc.

" 2379 " Hypolite Bolduc à Jos Chevalier.

" 3486 " Eustache Bertrand à Nap. Demers.

(Signé)

R. A. Helmer, Président.
J. Wilfrid Ste-Marie,
C. Poirier,
Jos. Bourque,
Aug. Thibault,
Thos. Desmarais,
Dr. J. E. Fontaine,

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie :

Que le 180ème rapport du comité des Finances soit adopté.

Adopté.

LE 30ÈME RAPPORT DES COMITÉS RÉUNIS DE L'EAU ET DE
POLICE, FEU ET LUMIÈRE.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Vos comités réunis de l'Eau et de Police, Feu et Lumière dûment assemblés, vendredi, le 3 mars 1905, auxquelles assemblées sont présents : l'échevin Bourque, président du comité de l'eau, l'échevin Poirier, président du comité de Police, Feu et Lumière, Son Honneur le Maire Aubry et les échevins Olles, Archambault, Scott et Tremblay ont l'honneur de faire rapport, qu'ils ont examiné les comptes et communications déférés à vos comités respectifs et recommande le paiement des suivants :—

COMPTES DU COMITÉ DE L'EAU :

Paie-liste des employés.....	\$409 16
" de l'Aqueduc.....	302 37
" du nouveau Chat. d'Eau	95 60
Martel et Langelier, en accompte.....	750 00
"The Victoria Foundry Co".....	554 10
Thos. Lawson.....	375 94
"Hull Coal Co.".....	379 14
F M Hamel.....	150 00
J O Cloutier.....	154 03
The L. B. Seward Lubricating Co.,..	28 20
Wm. Ahearn	18 50
Louis Vézina.....	4 45
A Archambault.....	11 60
Ottawa Gas Co.....	50

COMPTES DU COMITÉ DE POLICE FEU ET LUMIÈRE.

Paie-liste des employés.....	\$761 07
" pour constables spéciaux.....	4 08
" aide au feu.....	14 00

Ottawa Electric Co".	536 00
Ahearn and Soper	21 32
Hull Coal Co.	29 37
Joseph Martel	13 53
M. Charbonneau	7 50
McDougall et Cuzner.	2 75
P. E. Marchand	1 50

Vos comités recommandent que la demande du Dr. C. E. Graham, pour la permission de poser un appareil d'incendie qui ferait raccordement avec l'aqueduc, soit accordé tant qu'à sa bâtisse en construction rue Principale, à la condition que le tout soit fait à ses frais et dépens et sous la surveillance de l'ingénieur de la cité.

Vos comités recommandent aussi que le salaire de M. Myron, employé au nouveau château d'eau, soit mis au même taux que les autres employés de sa classe d'ouvrage.

(Signé)

Jos. Bourque, Prés. Com de l'E.
C. Poirier " P. F, et L.
Elie Scott
Edmond Tremblay
G H Olles

3. Proposé par l'échevin Archambault, secondé par l'échevin Thibault :

Que le 30ème rapport des comités réunis, de l'Eau et de Police, Feu et Lumière, soit adopté, moins la clause concernant M. Myron.

Adopté.

LE 5ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES LITIGIEUSES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre comité pour régler les affaires litigieuses de la cité, dûment assemblé dans la salle des comités, mercredi le 1er jour de mars 1905 à laquelle assemblée sont présent ; L'échevin Fontaine, président au fauteuil Son Honneur le maire E. S. Aubry et les échevins Helmer, Olles, Ste-Marie et Thibault a l'honneur de faire rapport, qu'il a examiné diverses réclamations pour dommages et recommande le règlement des questions suivantes comme suit :

Maire Gravelle 1o. Vu que les propriétaires des propriétés qui pourraient être affaçtées, par ce que demande M. Jos. E. Gravelle l'acquéreur de la propriété d'Orsonnens, ont renoncés aux dommages que pourraient leur faire, en la cité consentant à la dite demande, votre comité consent à laisser l'usage de cette lisrière de terrain, entre le trottoir et la dite propriété d'Orsonnens, pour y construire une galerie, seulement, pourvu, que les diverses réclamations, faites par M. d'Orsonnens soient retirées.

Duguay 2o. Que la somme de \$15.00 soit offerte à M. Elzéar Duguay, en règlement de sa réclamation, pour bris d'une voiture dans la rue.

F. Desjardins 3o. Que le somme de \$25.00 soit offerte à M. F. F. Desjardins pour bris d'un corbillard, sur une borne-fontaine.

André Landry 4o. Que la somme de \$50.00 soit aussi offerte à M. André Landry, en règlement de sa réclamation, en intérêt et frais,

Sans préjudice. Il est compris, que toutes ces offres sont faites sans préjudices et pour couvrir tous les frais de chaque cas respectif.

Contrat Eddy 5o. Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat fait avec la compagnie E. B. Eddy, soumis avec ce rapport.

(Signé) Dr. J. E. Fontaine Président.
J. Wilfrid Ste-Marie.
R. A. Helmer.
G. H. Olles.
Aug. Thibault,

4. Proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Thibault :
Que le 5ème rapport du comité des affaires litigieuses soit adopté.

Adopté.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LE PONT DE LA GATINEAU.

Au Conseil de la Cité de Hull.

Votre Comité Spécial pour examiner le pont de la Gatineau, à l'honneur de faire rapport, qu'il s'est rendu sur les lieux du dit pont accompagné de l'Ingénieur Hamel et a trouvé que ce pont requérait certains travaux très urgents, et au plus tôt possible. C'est pourquoi votre comité spécial recommande, que la somme de \$250.00, a être prise sur le fond

des dépenses imprévues, soit mise à la disposition de votre comité et de l'Ingénieur Hamel afin de faire ces travaux urgents immédiatement.

(Signé) Thos Desmarais.
R. A. Helmer.
Jos. Bourque.

5. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Rourque :
Que le rapport du comité spacial, pour examiner le pont de la Gatineau, soit adopté.

Adopté.

Un règlement pour abroger le règlement No 94 est soumis et lu.

6. Proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Tremblay : *Pour abroger
le règlement 94*
Que le règlement qui vient d'être lu soit renvoyé au comité des Finances pour être étudié.

Pour : Les échevins Olles, Helmer, Thibault, Archambault, Bourque, Fontaine, Tremblay et Desmarais—8,

Contre : Les échevins Ste-Marie, Poirier et Scott—3.

Motion remportée.

7. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Archambault ; *L'habillement
des hommes*
Que le comité de Police Feu et Lumière soit autorisé à demander des soumissions pour les habillements des pompiers et des constables et fasse rapport.

Adopté.

8. Moved by Alderman Olles, seconded by alderman Desmarais : *Demande à
l'homme*
That M. E. B. Devlin M. P., be requested to interview the Federal Government with a view to obtaining a grant for repairs to the Gatineau Bridge piers etc, which have been seriously damaged by logs and otherwise.

Carried.

9. Proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Bourque : *Nommation
de l'Evaluateur*
Que M. André Landry soit engagé pour faire le rôle d'évaluation de la cité de Hull, pour l'année 1905, à raison de \$225.00 pour tout le travail.

Adopté.

Une délégation, nommé pour demander au conseil, un amendement

Députation

à la charte, sur la question de l'élection de ses membres, est introduite et MM. l'avocat A. Desjardins et le notaire H. Desjardins adressent la parole.

10. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Poirier :
Que ce conseil ajourne à lundi le 13 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

John Scott, Thibault, Bourque, Tremblay, Ste-Marie, Fontaine, Rochon, Helmer
PROVINCE DE QUÉBEC
CITÉ DE HULL

E. S. Aubry, Maire

SÉANCE DU 13 MARS 1905

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel-de-ville de la dice cité, à huit heures et demie du soir, lundi, le treizième jour de mars, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Poirier, Thibault, Scott, Rochon, Bourque, Tremblay, Ste-Marie, Fontaine, Rochon et Helmer formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Thibault :

Que les minutes du 3, 7 et 19 janvier et du 6 février derniers, déjà imprimées et distribuées, soient approuvées:

Adopté.

Minutes

Communications. 2. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Helmer :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis.

1905
Hull

LE 31ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE, FEU ET
LUMIÈRE.

A la Corporation de la cité de Hull.

Votre comité de Police Feu et Lumière dûment assemblé en la chambre des comités, lundi, le 13 mars 1905, à laquelle assemblée sont présent, l'échevin Poirier président au fauteuil, Son Honneur le maire Aubry et les échevins Olles, Archambault et Bourque, l'échevin Helmer étant aussi présent, a l'honneur de faire rapport, qu'il a examiné les différentes soumissions pour les générateurs nécessaires à la fabrication du luminaire des rues, par la cité, et recommande, que la soumission No 4 de la The "Canadian General Electrice Co," de Toronto, soit acceptée, la dite soumission comprenant la classification M. P., quatre circuits, type 13 B ; courant normal 6. 6., empère de 11000 volts ; ou de 145 lampes. Le prix étant de \$3,555.00 livrés sur les chars à Hull.

Votre comité recommande aussi, qu'il soit autorisé à préparer, tout ce qui est nécessaire à mettre les dits générateurs en fonction au plus tôt possible, au nouveau chateau d'eau.

(Signé)

C. Poirier, Prés.
Urgèle Archambault.
Edmond Tremblay.
Elie Scott,

3. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Scott :

Que le 31ème rapport, du comité de Police, Feu et Lumière, soit adopté.

Adopté.

L'échevin Fontaine annonce, que les débentures, autorisées par le règlement No 11 des améliorations locales, sont vendues à la Banque Provinciale du Canada, aux conditions voulues par ce conseil.

L'échevin Archambault arrive et prend son siège.

4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie :

Que l'Ingénieur, sur les conseils de l'Aviseur Légal, soit autorisé, à prendre les moyens nécessaires, pour protéger les intérêts de la cité de Hull, pendant les réparations au pont de la Gatineau.

Adopté.

Pour amender le
élement N° 9.

5. Moved by alderman Helmer, seconded by alderman Olles :

That a By-Law be prepared so as to amend by-law No. 94 and to limit the number of licenses for the sale of intoxicating liquors in hotels, taverns, restaurants and saloons in the city of Hull, to twenty-eight, and, that all motions ordering the preparation of other by-laws, contrary to the sense of this motion, be rescinded.

For : Aldermen Olles, Helmer Rochon, Fontaine et Tremblay—5.

Against : Aldermen Ste-Marie, Poirier, Thibault, Archambault, Scott et Bourque—6.

Motion lost.

~~avis de recommandation~~ L'échevin Helmer donne avis, qu'à la prochaine assemblée, il demandera la réconsidération de ce vote.

6. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Poirier :

Que ce conseil ajourne à lundi, le 20 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

PROVINCE DE QUÉBEC

CITÉ DE HULL

E. S. Aubry
mairie

SÉANCE DU 20 MARS 1905

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel-de-ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, lundi, le vingtième jour de mars, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents ; Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Poirier, Thibault, Scott, Rochon, Bourque, Tremblay, Ste-Marie, Olles et Helmer formant quorum du dit conseil.

Communications 1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, à l'exception de celles pour transfert de licence, contrat Gravelle et de M. P. H. Charron.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Tremblay : *Transfert
licence*
Que la demande de M. Auguste d'Amour, pour transfert de licence, soit acceptée.

Adopté.

Les échevins Fontaine et Archambault arrivent.

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles : *Pour amender
le Règlement No 94 afin de Régi*
Qu'un règlement soit préparé pour amender le règlement No 94 afin de limiter le nombre des licences, pour la vente des liqueurs enivrantes dans les hôtels, restaurants et salons dans la Cité de Hull, à vingt-sept, et que toutes motions, ordonnant la préparation d'autres règlements, au contraire du sens de celle-ci soient rescindées.

Pour : Les échevins : Olles, Helmer, Thibault, Rochon, Fontaine et Tremblay—6.

Contre : Les échevins Ste-Marie, Poirier, Archambault, Scott et Bourque—5.

L'échevin Ste-Marie donne avis, qu'il demandera la reconsideration *du comité de
l'assemblée* de cette motion à la prochaine assemblée.

4. Proposé par l'échevin Archambault, secondé par l'échevin Helmer : *Signer le
contrat*
Que Son Honneur le maire et le Greffier de la cité soient autorisés à signer le contrat entre la Corporation de la cité de Hull et Dame Louise E. Gravelle, tel qu'il vient d'être lu.

Proposé en amendement, par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Bourque : *Amendement*

Que ce contrat qui vient d'être lu soit renvoyé au comité des Affaires Litigieuses, afin d'être étudié de nouveau.

Pour l'amendement : Les échevins Olles, Ste-Marie et Bourque—3. *Vote*

Contre : Les échevins Helmer, Poirier, Thibault, Archambault, Scott, Rochon, Fontaine et Tremblay—8.

5. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Scott : *Emplois de
l'Interprovincial Portland Cement Co.*
Que le comité des Affaires Litigieuses, avec Son Honneur le maire, soit autorisé à faire une enquête sur la question à savoir, si les hommes employés par la compagnie "The Interprovincial Portland Cement Co." sont des résidents de la cité de Hull, suivant le contrat de la compagnie avec la dite cité à cette effet. Et fasse rapport.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles :

Que ce conseil ajourne à lundi, le 27 courant, à l'heure ordinaire.

Adopté.

John F. Bourassa }
PROVINCE DE QUÉBEC }
CITÉ DE HULL }

E. S. Aubry
Mars

SÉANCE DU 27 MARS 1905

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue, à l'Hôtel de ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, lundi, le vingt septième jour de mars, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Pro-maire J. W. Ste-Marie au fauteuil et les échevins Ollès, Helmer, Poirier, Thibault, Scott, Rochon, Bourque et Tremblay formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles :

Que les communications qui viennent d'être lues soient déferées à leurs comités respectifs, à l'exception de la copie de jugement *ré* Rochon *vs* Cité, et la lettre de M. Foran *ré* règlement No 11 des améliorations locales.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

LE 32ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE FEU ET LUMIÈRE.

A la Corporation de la cité de Hull.

Votre comité de Police, Feu et Lumière dûment assemblé en la chambre des comités, mardi, le 21 mars 1905 à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Poirier, président au fauteuil et les échevins Olles, Archambault et Bourque a l'honneur de faire rapport, qu'il a examiné les soumissions accompagnées d'échantillons, pour l'habillement des hommes de police et des pompiers, et recommande, que les soumissions suivantes soient acceptées.

Pour les hommes de Police : Celle de MM. Caron et Frère pour sept imperméables à \$13.00 et sept tuniques en drap à \$16.00.

Celle de MM. Bédard et Philion pour sept habillements à \$14.50.

Celle de M. P. Leroux pour sept paires congress Slater à \$4.00.

Pour les Pompiers : Celle de M. G. Lafond pour cept habillements à \$18.00 et sept imperméables à \$8.00.

Celle de M. I. Ducharme, pour 3 paires de *Hip Rubber boots* à \$6.00.

Celle de M. H. Charlebois, pour 3 paires de *Hip Rubber boots* à \$5.75 et une paire plus courte à \$3.75.

Celle de M. A. Allard, pour sept paires bottes à jambe à \$6.50.

Et, que six casquettes soient recommandées chez M. Devlin d'Ottawa.

(Signé)

C. Poirier Président.

E. Tremblay.

Jos. Bourque.

G. H. Olles.

E. Scott.

2. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Bourque :

Que le 32ème rapport du comité de Police, Feu et Lumière soit adopté,

Adopté.

L'avis suivant est soumis,

CANADA }
Province of Quebec }
District of Ottawa }
CITY OF HULL

NOTICE is hereby given by alderman Helmer, that at the next session of this Council he will move that a By-Law be proposed and adopted to amend Local Improvement By-Law No. 11, as ordained and approved by this Council on the seventh day of November last, 1904, which said amending By-Law shall be as follows, that is to say :—

*Act re
Amendement
By-Law No. 11 de 1904*

Adopté. BY-LAW TO AMEND LOCAL IMPROVEMENT BY-LAW NO. 11.

WHEREAS, it is expedient for the purpose of removing any doubts, that the Local Improvement By-Law No. 11, as ordained and approved by this Council on the seventh day of November one thousand nine hundred and four, be amended,

Therefore the Municipal Council of the City of Hull by By-Law adopted by the absolute majority of the members thereof enacts as follows: —

The following clauses shall be inserted in the said Local Improvement By-Law Number Eleven between the fifth and the fourth paragraphs from the end of the said By-Law: —

In the case of wooden sidewalks, the cost thereof, namely \$3,200.00, shall be levied upon all proprietors and occupants of immovables opposite to which said wooden sidewalks are to be constructed, by means of a special tax of \$577.60 per annum, to run for the term of seven years.

In the case of artificial stone sidewalks, the cost thereof, namely \$8,300.00, shall be levied upon all the proprietors and occupants of immovables opposite to which said sidewalks are to be made, by means of a special tax of \$722.76 per annum to run for the term of twenty years.

In the case of sewers and drains, the cost thereof, \$15,000.00, shall be levied upon all proprietors and occupants of immovables on both sides of the streets through which said drains and sewers are to be built by means of a special tax of \$1,065.00 per annum to run during thirty years.

Immovables situated on two or more streets or a public square shall be held to be benefitted by and to be liable for such improvements to their full extent and value.

L'échevin Archambault arrive et prend son siège.

Payer jugement. *Rochon.* Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles:

Que le Trésorier soit autorisé à payer le jugement dans la cause *ré* Rochon *vs* cité, avec les frais se montant en tout à \$40.81

Adopté.

L'échevin Fontaine arrive et prend son siège.

Le Règlement No 97 est soumis et lu.

Adoption du 4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles:
Règlement n° 97.

Que le règlement No 97, pour amender le règlement No 94, qui vient d'être lu soit adopté.

Pour : Les échevins Olles, Helmer, Thibaolt, Rochon, Fontaine et Tremblay—6.

Contre : Les échevins Ste-Marie, Poirier, Archambault, Scott et Bourque—5.

Motion remportée.

Le conseil s'ajourne.

John P. Duggan
CANADA
Province of Quebec

E. S. Aubrey, maire

CITY OF HULL

District of Ottawa

At a general meeting of the Municipal Council of the City of Hull, held at the City Hall in the City of Hull at the hour of eight o'clock in the afternoon of the twenty-seventh day of March, 1905, at which meeting were present : His Worship the Pro-Mayor J. W. Ste. Marie in the chair and aldermen Olles, Helmer, Poirier, Thibault, Scott, Rochon, Bourque, Tremblay, Archambault and Fontaine forming a quorum of the said council.

The following By-Law to amend By-Law number Ninety-Four to limit and determine the number of licences for the sale of intoxicating liquors, was in accordance with a notice of motion given at a previous session of the said council held on the twentieth day of March 1905, proposed and adopted.

BY-LAW NO. 97.

To amend By-Law No. 94, concerning the limitation and determination of the number of licences for the sale of intoxicating liquors.

WHEREAS, it is in the interests of the inhabitants of the City of

Hull that the number of licences for the sale of intoxicating liquors within the limits of the City of Hull should be fixed and determined.

IT IS hereby ordained, resolved and enacted by By-Law of the Council of the City of Hull as follows:—

1. From and after the time of the coming into force of the present By-Law, there shall not be granted by the Collector of Provincial Revenue of this Province for this District, more than twenty-seven licences for the sale of intoxicating liquors in Hotels, Inns, Restaurants and Saloons within the limits of the City of Hull, nor more than four licences for the sale by retail or wholesale of intoxicating liquors in shops or stores within the limits of the said city; and no more than thirty-one certificates for the obtaining of licences to sell intoxicating liquors by wholesale or retail in shops, stores, hotels, inns, restaurants and saloons, shall be confirmed by the Municipal Council of the City of Hull.

2. It shall be the duty of the City Clerk to transmit a copy of the present By-Law, immediately after its coming into force to the Collector of Provincial Revenue for this district.

3. So much of By-Law No. 94, as is inconsistent with the present By-Law is hereby repealed,

4. The present By-Law shall come into force fifteen days after its publication, and shall take effect the first day of May next, 1905.

(Signed)

J. W. STE. MARIE,

Pro-Mayor.

(Signed)

JOHN F. BOULT,

City Clerk.

PROVINCE DE QUÉBEC }
CITÉ DE HULL }

SÉANCE DU 3 AVRIL 1905

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel-de-ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, lundi, le 3ième jour d'avril, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Olles, Poirier, Scott, Bourque, Tremblay Fontaine, Desmarais, Helmer Ste Marie, Archambault et Thibault formant quorum du dit conseil.

muni 1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles :
tions Que les comptes et communications qui viennent d'être lus soient déferés à leurs comités respectifs.

Adopté

Les rapports suivants sont soumis

LE 181ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

A la Corporation de la Cité de Hull

Votre comité des Finances dûment assemblé en la chambre des comités, vendredi, le 31 mars 1905, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Ste-Marie président pro-tempore au fauteuil, et les échevins, Thibault, Rochon, Desmarais et Poirier prie de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés et recommande le paiement des suivants :

Paie-listes des employés.....	\$150 16
“ “ “ réparations.....	14 90
A. Gratton.....	39 50
“The Mortimer Co.”.....	128 00
G. E. Gauvin.....	39 50
H. Dupuis.....	15 00
G Reinhardt	13 00

Chs. Normand	5 40
E. Séguin.....	6 65
The Canadian Municipal Journal.....	5 00
The Beli Telephone Co.....	3 90
C. Pinault.....	40
The Laurentian Stone Co.....	26

COMPTES DU COMITÉ DES RUES ET AMELIORATIONS

Paie-listes.....	440 62
P. Leroux.....	8 20
O. Charbonneau.....	6 13
Jos. Doray.....	5 00
Thos. Feeley.....	4 10
A. Gratton.....	25

*Sté des A. L.
mendé.* Votre comité recommande, que M. O. Latulippe ne soit chargé, que pour 33 pieds de front au lieu de 66 pieds au rôle des améliorations locales, telles que sa demande.

(Signé) J. Wilfrid Ste-Marie, Prés. pro tem.
C. Poirier,
Aug. Thibault,
Jos. Bourque,
R. A. Helmer,

Adoption 2. Proposé par l'échevin Ste. Marie, secondé par l'échevin Desmaraux :

Que le 181ème rapport du comité des finances, soit adopté.

Adopté

LE 33ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU ET DE POLICE, FEU ET LUMIÈRE.

A la Corporation de la cité de Hull

Vos comités réunis de l'Eau et de Police, Feu et Lumière dûment assemblés, en la chambre de votre ingénieur, vendredi, le 31 mars 1905, à laquelle assemblée sont présents : l'échevin Poirier, président au

fauteuil, Son Honneur le Maire Aubry et les échevins Scott et Tremblay, ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés et recommande le paiement des suivants :—

COMPTES DU COMITÉ DE L'EAU :

Paie-liste des employés.....	\$194 87
" " des journaliers.....	258 15
"The Ottawa Electric Co.".....	239 80
Victoria Foundry.....	201 76
F M Hamel.....	150 00
Martel et Langelier.....	85 23
A. Gratton.....	55 50
Geo. Reinhardt.....	45 00
W. C. Edwards.....	24 08
A. Archambault.....	6 16
The Bell Telephone Co.....	1 60

COMPTES DU COMITE DE POLICE FEU ET LUMIERE.

Paies-lite des employes.....	\$381 20
" " du feu.....	6 50
The Gutta Percha and Rubber Mfg. Co.	40 30
A. Gratton.....	44 05
" Ottawa Electric Co ".....	38 50
P. Leroux.....	28 00
P. A. Meilleur.....	22 30
The Phoenix Glass Co.....	16 24
George Bélanger.....	13 75
H. Charlebois.....	9 50
H. Duchesne.....	5 00
L. Genest.....	4 45
A. I. Tellemosse.....	4 00
Jos. Martel.....	3 60
J. P. et F. W. Esmondes.....	2 40

MM. Martel et Langelier ayant complété leur contrat, à la satisfaction de l'Ingénieur, votre comité recommande, que leur chèque en garantie, soit remis.

Chèque en garantie remis

(Signé) Jos. Bourque, Prés. Com de l'E.
C. Poirier, " P. F. et L.
Edmond Tremblay
G. H. Olles,

3. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Scott :
Que le 33ème Rapport des comités réunis, de l'Eau et de Police, Feu
et Lumière, soit adopté.

Adopté.

Le Règlement No 98 est soumis et lu.

Adoption du
Reg n° 98.

4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Thibault :
Que le Règlement No 98 pour amender le règlement No 11 des amé-
liorations locales, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

6/100. pour
trottoirs

5. Proposé par l'échevin Tremblay, secondé par l'échevin Desmarais :
Que la somme de cent piastres à être prise sur le fond des dépenses
imprévues, soit votée, pour l'amélioration des trottoirs dans les endroits
les plus dangereux de la ville.

Adopté.

Avis re-
lances

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie :
Que le Greffier de la cité soit autorisé à donner avis, que le conseil
se reunira afin de prendre les applications pour la vente des liqueurs dans
la cité de Hull, le 17 avril courant, et que toutes telles applications, de-
vront être entre ses mains, huit jours avant la dite date, suivant la loi

Adopté.

Billet \$4000. 7. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie :
Que Son Honneur le maire et le Trésorier soient autorisés à signer un
billet à quatre mois, pour la somme de \$4,000.00 en renouvellement de
celui qui deviendra dû le 10 courant.

Adopté.

Ramassage
des cheminées

8. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Tremblay :
Que le Greffier soit autorisé à demander des applications pour le ra-
monage des cheminées.

Adopté.

Reclamation
contre ce Cost. 9. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Olles :
Que le comité de l'Eau soit autorisé, à prendre les moyens nécessai-
de Québec.

res, pour attirer l'attention du Gouvernement de Québec, sur la réclamation, que la cité de Hull a, contre la Province, pour les frais, dans la cause ré Cité de Hull vs. suc. Scott et la Province de Québec intervenante.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Fontaine :

Que la somme de \$15.00 soit mise à la disposition du comité des rues et améliorations pour égouter la rue Britannia, entre les rues Division et Cuthbert, et que la dite somme soit chargée, aux dépenses imprévues.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Scott :

Que ce conseil ajourne à lundi, le 17 courant, à l'heure ordinaire.

Adopté.

John Poirier
Ste-Marie

E. S. Aubry
Maire

CANADA,
Province of Quebec;
District of Ottawa.

CITY OF HULL.

At a general meeting of the Municipal Council of the City of Hull held at the City of Hull this third day of April 1905, at which were present: His Worship E. S. Aubry, Mayor, in the chair, and Aldermen Olles, Helmer, Ste-Marie, Poirier, Thibault, Scott, Bourque, Fontaine, Tremblay and Desmarais forming a quorum of the said Council, the following By-Law of which notice was duly given at a previous session held on the twenty-seventh day of March, 1905, was submitted, ordained and approved by the said Council.

BY-LAW NO 98

By-Law to amend Local Improvement By-Law Number Eleven.

Whereas it is expedient for the purpose of removing any doubts, that the Local Improvement By-Law Number Eleven, as ordained and approved by this Council on the seventh day of November, one thousand nine hundred and four, be amended.

Therefore, the Municipal Council of the City of Hull by By-Law adopted by the absolute majority of the members thereof enacts as follows :-

The following clauses shall be inserted in the said Local Improvement By-Law Number Eleven between the fifth and the fourth paragraphs from the end of the said By-Law:

"In the case of wooden sidewalks, the cost thereof, namely, \$3,200.00 shall be levied upon all proprietors and occupants of immovables opposite to which said wooden sidewalks are to be constructed, by means of a special tax of \$577.60 per annum, to run for the term of seven years.

In the case of artificial stone sidewalks, the cost thereof, namely \$8,300.00, shall be levied upon all the proprietors and occupants of immovables opposite to which said sidewalks are to be made, by means of a special tax of \$722.76 per annum to run for the term of twenty years.

In the case of sewers and drains, the cost thereof, \$15,000, shall be levied upon all proprietors and occupants of immovables on both sides of the streets through which said drains and sewers are to be built, by means of a special tax of \$1,065.00 per annum to run during thirty years.

Immovables situated on two or more streets or a public square shall be held to be benefitted by and to be liable for such improvements to their full extent and value.

Given at Hull, under the Seal of the City of Hull, the day and year
first above written.

(Signed) EDMOND S. AUBRY,
MAYOR.

(Signed) JOHN F. BOULT.
CITY CLERK.

PROVINCE DE QUÉBEC }

CITÉ DE HULL }

SÉANCE DU 17 AVRIL 1905

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel-de-ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, lundi, le 17ième jour d'avril, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Olles, Poirier, Scott, Bourque, Tremblay Fontaine, Desmarais, Helmer Ste Marie, Archambault Thibault et Rochon formant quorum du dit conseil

1. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Helmer : *Minutes*

Que les minutes du 17 et 24 février et du 6, 13, 20 et 27 mars derniers, distribuées à la dernière séance, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles : *Communication*

Que les communications, qui viennent d'être lues, soient déférées à leurs comités respectifs, à l'exception de celles de MM. Lynotte et Rouleau, des applications pour licences et pour Greffier de l'valuation et le contrat pour l'achat d'un rouleau à vapeur et d'un concasseur.

Adopté.

Le rapport de l'assemblée du Bureau et du comité de Santé tenue le 7 courant est soumis.

L'échevin Archambault arrive et prend son siège :

3. Proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Bourque ; *analyse de l'eau*

Que le comité de Santé prenne les mesures nécessaires pour faire l'analyse de l'eau, de la manière recommandée, par le Bureau et le Comité de Santé.

Adopté.

Le rapport de l'Ingénieur Hamel concernant certaines dépenses à faire pour réparer les tuyaux d'aqueduc, brisés par la gelée, dans les rues

Ann, St-Bernard et Avenue Laurier, est soumis et renvoyé au comité de l'Eau pour être étudié.

Greffier de l'évaluateur 4. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Bourque : Que M. Hector Laflamme soit nommé Greffier de l'évaluateur au salaire de \$200.00 en plein paiement pour le rôle d'évaluation complète et livré suivant la loi.

Proposé en amendement, par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Poirier :

Que M. L. Z. Charbonneau soit nommé Greffier de l'Evaluateur, au même salaire.

Pour l'amendement : Les échevins Poirier, Thibault et Archambault —3.

Contre : Les échevins Olles, Helmer, Ste-Marie, Scott, Rochon, Bourque, Fontaine, Tremblay et Desmarais —9

L'amendement est perdu et la motion principale adoptée à l'unanimité.

Baisser le tuyau 5. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Scott : *com des Rues* *Ab. & Chur.* Que l'ingénieur soit autorisé à faire exécuter, sous le plus bref délai possible, les travaux prévus par le règlement No 93 a l'effet de baisser le tuyau de l'aqueduc, au coin des rues Albert et Church.

Adopté,

Steam Roller 6. Moved by Alderman Desmarais, seconded by Alderman Helmer : That the contract submitted, by Messrs H. Cameron and Co, agents for "The Waterouse Engine Works Co." of Brantford for a steam road roller and crusher be accepted ; and that His worship the Mayor ; and the City Clerk be authorized to sign said contract.

Carried.

Demande Lynotte ré 7. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Archambault : *canal d'égout* Que la demande de M. C. Lynotte, pour la permission de construire un canal d'égout, à travers les rues Principale et Chaudière, soit accordée pourvu, que l'ouvrage soit fait sans dépenses ni responsabilités de la part de cette cité et à la satisfaction de l'Ingénieur.

Adopté

La huis clos 8. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Scott :

Que ce conseil siège à huis clos afin de prendre en considération les applications pour licences de débits de liqueurs.

Adopté.

Le conseil siège à huis-clos.

ances de 9. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles:

rdem de Que les demandes de licence par les vendeurs de bière et porter suivie et vants soient accordées : H. F. Brading, John Labatt and Ceo., "The Capital Brewing and Malting Co.", The Carling Co., et The Canadian Brewvning and Malting Co..

Aussi, les demandes pour licences de magasins de liqueurs, des suivants : D. A. Décosse, Omer Lemieux, Moïse Laverdure, S. Desmarais.

Adopté.

ion perdue 10. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Desmarais :

Que les licences soient donnés dans chaque quartier, comme suit : 2 dans le quartier 1, 3 dans le 2, 9 dans le 3, 3 dans le 3a, 5 dans le 4 et 5 dans le 5. En tout 27.

Pour : Les échevins Bourque, Fontaine, Tremblay et Desmarais—4.

Contre : Les échevins Olles, Helmer, Ste-Marie, Poirier, Thibault, Archambault, Scott et Rochon—8.

Motion perdue.

ances d'Hôtel 11. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles :

2. accordées, Que les applications pour licence d'Hôtel ou de Restaurant soient accordées comme suit :

Quartier No 1. Wilfrid Gratton, pour Hôtel.
Patrick Barnes “

Quartier No. 2. Harry Condon “
F. X. Lamothe “
A. N. Moore “

Quartier No 3. Mag. Derepentigny, “
Ludger Vezina “
F. Bernier “
Charles O'Connor “
Joseph Dugnay “
Adelard Latour “
C. R. Wright Restaurant.
Joseph Fournier “

Quartier No 3a.	Marcel Dagenais, Hôtel H. H. Goulet, Restaurant. Eugène Doucet. "
Quartier No 4.	Jos Hurtibise, Hôtel, Zotique Lamothe "
Quartier No 5.	F. A. Gauthier " Nap Boucher " Norman Tellier, Restaurant. Vve. Israel Durocher, Hôtel. Auguste D'Amour " Pierre Langevin, Restaurant.

Adopté.

Le public est admis et les résolutions Nos. 9.10 et 11 sont lues de nouveau.

12. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Archambault :

Que ce conseil ajourne à mercredi, le 19 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

John E. Goulet & Gregoire

E. S. Aubry maire

PROVINCE DE QUÉBEC}

Cité de Hull.

SEANCE DU 19 AVRIL 1905.

A une assemblée régulière ajournée du Conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel de Ville de la dite cité à huit heures et demie du soir, mercredi, le dix-neuvième jour d'avril, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Olles, Poirier, Rochon, Tremblay, Helmer, Ste-Marie, Thibault, Archambault, Desmarais, Scott, Bourque et Fontaine formant quorum du dit conseil.

1 Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie : *communications*.
Que les communications qui viennent d'être lues soient déferées à leurs comités respectifs.

Adopté

2 Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles : *A huis clos*.
Que ce conseil siège à huis clos afin de considérer la question des licenses.

Adopté

A huis clos

3 Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Fontaine : *Licence L&B*.
Que la demande pour une license d'hôtel, par MM. Lussier et Brisson, soit accordée.

Adopté

4 Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Tremblay : *Licence Diotte*.
Qu'une licence d'hôtel soit accordée à Mr. Charles Diotte, quartier No 5.

Adopté

5 Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Poirier : *Soumission*.
Que la soumission de la "Victorian Foundry Co." pour les poulies et *pour toutes* autre matériel nécessaire aux moteurs électriques, soit acceptée, pour la somme de 400.00 et suivant les conditions du contrat.

Adopté

Le conseil s'ajourne.

John E. Gould }
Steffier } PROVINCE DE QUÉBEC
CITÉ DE HULL }

E. S. Aubrey Main

SÉANCE DU 1ER MAI 1905

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, lundi, le premier mai, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents :

Son Honneur le maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Olles, Helmer, Ste-Marie, Thibault, Scott, Rochon, Bourque, Fontaine, Tremblay, et Desmaraïs formant quorum du dit conseil.

Communication 1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie :

Que les communications qui viennent d'être lues soient déferées à leurs comités respectifs à l'exception de celles de MM. Groulx, Taylor, McGille et Perrault.

Adopté.

Les rapports suivants sont soumis

LE 182ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

A la Corporation de la Cité de Hull

Votre Comité des Finances dûment assemblé en la chambre des comités, vendredi, le 28 avril 1905, à laquelle assemblée sont présents l'échevin Helmer président au fauteuil et les échevins Ste-Marie, Tribault, Rochon, Fontaine et Desmaraïs a l'honneur de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés, et recommande le paiement des suivants :—

Paie-liste des employés.....	\$301 72
F. M. Hamel.....	150 00
L'Hospice St-Charles.....	56 90
'Le Spectateur".....	50 40
"Hull Coal Co.".....	33 85
"The Bell Telephone Co.".....	14 00
D. Dupuis.....	10 55
"Hull City Advance".....	10 00
"The Ottawa Fireproof Supply Co.".....	6 94
H. H. Lapierre.....	6 20
"The Mortimer Co.".....	5 25
"Pritchard-Andrews Co.".....	4 86
Medical Hall.....	4 05
Jacobs and Garneau.....	3 00
M. J. Laverdure.....	2 20
G. Laurin.....	2 00
A. Gagnon	1 08
James Hope and Sons.....	95

COMPTES DU COMITÉ DES RUES ET AMELIORATIONS ;

Paie-listes des journaliers	\$100 67
D. Dupuis	104 28
Jules Coles	44 00
Victor Thibaudeau	7 00
M. J. Laverdure	6 12
" The Bell Telephone Co. "	15

Taxes remis

Votre Comité recommande que les arrérages de taxes dûs par DME
Vve. Thos. Poirier lui soient remis.

Il recommande aussi, que M. Alphonse Sarrasin soit remercié pour A. Saran
ses services comme gardien de l'Hôtel de ville, et qu'il soit averti, que ses remercies
services comme tel, ne seront plus requis après le premier juin prochain. de ses se
vices.

Votre comité des rues et améliorations recommande que l'Ingénieur Génie
soit chargé d'avertir la compagnie C. P. R., d'avoir à ouvrir le chemin Coriolanus
conduisant à la montagne et de prendre les moyens nécessaires, pour ou-
vrir le dit chemin. à la Monta

(Signé)

R. A. Helmer, Prés.

A. Rochon

J. Wilfrid Ste-Marie

Thos. Desmarais

Aug. Thibault

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Desmarais :

Que le 182ème rappprt du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

LE 34EME RAPPORT DU COMITÉ DE L'EAU ET DE POLICE
FEU ET LUMIÈRE.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Vos Comités de l'eau et de Police Feu et Lumière dûment assemblés
en la chambre de votre Ingénieur, vendredi, le 28 avril 1905, à laquelle
assemblée sont présents, l'échevin Bourque, président, du comité de l'Eau,
l'échevin Poirier, président du comité de Police Feu et Lumière, Son Hon-
neur le maire Aubry, et les échevins Archambault, Scott et Tremblay
ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont examiné les comptes et commu-
nications qui lui ont été déferés, et recommandent le paiement des sui-
vants :

COMPTES DU COMITÉ DE L'EAU:

Paie-listes des employés	\$367 50
" " de l'Aqueduc.....	136 92
" " rue Ann.....	44 55
" " du nouveau Chateau d'Eau.....	94 85
" Hull Coal Co. "	165 16
Thos. Lawson and Sons.....	104 05
F. Barrette.....	90 35
A. Archambault.....	29 31
D. Dupuis.....	27 50
" The Queen City Oil Co. "	14 00
Dm Jos. Lemieux.....	8 25
Genge Marie.....	8 00
W. C. Edwards and Co.....	7 55
Walter Boult.....	7 00
Frs. Laframboise.....	2 35
M. J. Laverdure	1 40
Medical Hall.....	1 20
" The Robert Mitchell Co. "	73

COMPTES DU COMITE DE POLICE FEU ET LUMIERE.

Paie-listes des employés.....	\$762.40
Paie-listes aide au feu.....	5.50
Bédard & Philion.....	101.50
A. Allard & fils.....	45.50
" Hull Coal Co "	52.04
F. Barrette.....	25.25
J. B. Larose.....	45.50
B. J. Nolan.....	25.00
D. Dupuis.....	16.95
R. J. Devlin.....	12.00
H. Charlebois.....	11.50
Medical Hall.....	9.55
" The Queen City Oil Co "	7.00
M. J. Laverdure.....	5.61

*Rempt de taxes
édu.* 1o Que la taxe de l'eau ne soit pas chargée, sur cette partie du parc vis-à-vis la résidence de M. E. B. Eddy, lot No 305 suivant sa demande

*Chèque en
garantie versé.* 2o Que le chèque—garanti, avec intérêt accru, de la "The John

McDougall Caledonian Iron Works Co," soit remis à la dite compagnie, son contrat avec cette Corporation étant terminé à la satisfaction de l'Ingénieur et de Votre Comité.

3o L'achat d'un Gouverneur, de la fabrique de Woodworth, en rapport avec le Générateur au Nouveau Chateau d'Eau, au prix de \$225.00 de M. Wm. Conroy.

4o L'achat d'un Compresseur d'air et citernes tels que décrits dans la soumission de la "Canadian General Electric Co." au prix de \$290.00;

5o. Que la taxe de l'eau soit remise en entier à qui de droit dont l'eau aura été gelée durant l'hiver dernier, pas moins de 15 jours et pas plus de trois mois, suivant le cas entre cet espace de temps, sur rapport de l'Ingénieur au Percepteur.

6o. Que l'Ingénieur soit autorisé à faire un plan et estimés pour l'élargissement de la crique Brewrey, entre la rivière Ottawa et le pont d'Aylmer.

(Signé)

Jos. Bourque, Prés, Com. de l'Eau.
Elie Scott,
Edmond Tremblay,
G. H. Olles,
J. W. Ste. Marie.

3. Proposé par l'échevin Bourque, seconde par l'échevin Scott :

Que le 34ème Rapport des Comités réunis de l'Eau et de Police Feu et Lumière, soit adopté.

Adopté

L'échevin Archambault arrive et prend son siège.

LE 12ÈME RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ

A la Corporation de la cité de Hull

Votre Comité de Santé, dûment assemblé en la chambre des comités vendredi, le 28 avril, 1905, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Archambault président au fauteuil Son Honneur le Maire Aubry et les échevins Ste-Marie, Scott, Fontaine, et Tremblay à l'honneur de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés, et recommande le paiement des suivants :

F. X. Boucher.....	\$50 00
Chandler & Massey.....	4 29
Medical Hall.....	2 70
Ferdinand Cardinal.....	2 50
Chandler & Mills.....	2 00
A. I. Telmosse.....	85

(Signé)

Urgel Archambault, Frés.
Elie Scott,
G. H. Olles,
J. Wilfrid Ste-Marie,

4. Proposé par l'échevin Archambault, secondé par l'échevin Scott
Que le 12ème rapport du comité de santé soit adopté.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Helmer:

Qu'une licence de boucher soit accordé à M. Damase Groulx, suivant
les termes de sa lettre.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Tremblay:
re électrique. Que à la demande de M. Taylor, gérant de la Hull Electrique Co., un
comité composé de Son Honneur le maire et des échevins Helmer, Ste-
Marie, Desmarais, Bourque et Fontaine, soit nommé, afin de rencontrer
le dit gérant, pour considérer les changements que la dite compagnie
veut faire, à sa ligne électrique.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Bourque:
pour canaux d'égout. Que l'Ingénieur de la cité soit autorisé à demander des soumissions
pour les canaux d'égout, décrits dans le règlement No 11. Que ces sou-
missions soient que pour l'excavation des tranchées seulement et du remi-
plissage d'icelles. La corporation devant poser les tuyaux en grés à la
journée.

Pour : Les échevins Helmer, Ste-Marie, Archambault, Rochon, Bour-
que, Fontaine, Tremblay et Desmarais—8.

Contre : Les échevins Olles, Thibault et Sottt—3.

Motion remportée.

8. Proposé par l'échevin Rochon, secondé par l'échevin Scott:
Que la somme de \$300.00 soit votée pour les travaux de la rue Ca-
therine et que cette somme soit prise sur les fonds des dépenses imprévues

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Archambault :

Que l'Ingénieur soit autorisé à faire réparer les deux cassures et les mauvais joints chaque côté du pont d'Eddy ville, au tuyau en ciment qui fournit l'eau aux nouvelles pompes afin de protéger la ville en cas d'incendie. Et de prolonger le canal d'égout de la rue Willington autant possible à l'ouest de la crique.

Adopté

10. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Archambault :

Qu'un escompte de 10% soit accordé à tous ceux qui n'ayant pas d'arrérages paieront leur taxe d'eau du semestre courant, dans le cours du mois de mai 1905.

Adopté

11. Proposé par l'échevin Ste. Marie, secondé par l'échevin Archambault :

Que ce conseil offre ses remerciements à l'Honorable L. P. Brodeur, Ministre du Revenu de l'Intérieur et à M. le Professeur McGill, pour avoir bien voulu faire gratuitement, l'analyse de l'eau de l'aqueduc de cette Cité.

Adopté

12. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie :

Que cette corporation autorise la Banque Provinciale du Canada à faire lithographier de nouvelles débentures pour remplacer celles déjà existantes et cela sous la surveillance et à la satisfaction des aviseurs légaux de la dite Banque, le tout aux frais de la Corporation, et que l'offre de la Banque d'accepter les dites débentures au pair et de nous faire avances immédiates pour faire les travaux contenus au règlement No 11 soit acceptée, que le Maire, le Trésorier et le Greffier soient autorisés à signer les nouvelles débentures, aussitôt qu'elles seront prêtées, et de les remettre à la dite Banque en échange de celles qu'ils ont actuellement en mains le tout aux conditions de la vente des débentures du règlement No 93.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Fontaine :

Que l'Ingénieur de la cité soit chargé de demander des soumissions pour la construction d'un canal de drainage.

pour les tuyaux des canaux d'égout requis, en rapport avec les améliorations locales.

Adopté.

Fond d'amortissement avec la Banque Provinciale du Canada
14. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Helmer :
Attendu, que cette corporation a depuis quelques années, négocié ses débentures, et traité ses affaires financières avec la Banque Provinciale du Canada, il est résolu que le Trésorier Provincial soit prié de bien vouloir déposer le fonds d'amortissement qui a été déposé par le passé entre ses mains ainsi que celui qui sera déposé à l'avenir, à la dite Banque Provinciale, succursale de Hull, si, l'Honorable Trésorier n'y voit pas d'inconvénient, et, que copie de cette résolution lui soit envoyée, par le Greffier.

Adopté.

Extension de l'aqueduc
15. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Archambault :
Que le comité de l'Eau, sous la direction de l'Ingénier Hamel soit autorisé à faire continuer les extensions de l'aqueduc, suivant le règlement No 93, et suivant le montant d'argent qui reste, tel que le rapport de l'Ingénieur le démontre, et qu'aucun travail ne soit commencé sans que l'argent pour tel, soit disponible suivant le dit règlement.

Adopté

Transfert de licences
16. Proposé par l'échevin Olles, secondé par l'échevin Scott :
Que le transfert de licence demandé par Dame I. Durocher à M. Perrault soit accordé.
Pour : Les échevins Olles, Rochon, Scott, et Tremblay—4.
Contre : les échevins Ste-Marie, Thibault, Archambault, Bourque, Fontaine, et Desmarais—6.

Motion perdue

Ray. 96 abrogé
L'échevin Rochon donne avis, qu'à la prochaine assemblée il proposera que le règlement No 96, pour limiter le nombre des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, soit rappelé et abrogé.

17. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Fontaine
Que ce conseil ajourne à lundi, le 8 courant à l'heure ordinaire.

Adopté

*John Ste. Marie } E. S. Autry
Greffier } man*

PROVINCE DE QUÉBEC }
CITÉ DE HULL }

SÉANCE DU 8 MAI 1905

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, lundi le huitième jour de mai, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E. S. Aubry et les échevins Helmer, Olles, Ste-Marie, Poirier, Thibault, Rochon, Archambault, Scott, Bourque, Fontaine, Desmarais et Tremblay formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer secondé par l'échevin Ste-Marie ; *Communication*

Que les communications qui viennent d'être lues soient déferées à leurs comités respectifs, à l'exception de celles de Dme Marchand et de MM. Gauthier, Condon et Labelle.

Adopté

Les rapports suivants sont soumis

LE 35ÈME RAPPORT DES COMITÉS DE L'EAU ET DE POLICE,
FEU ET LUMIÈRE.

A la Corporation de la Cité de Hull

Vos Comités de l'Eau et de Police, Feu et Lumière dûment assemblé, en la chambre des comités, vendredi et lundi, les 5 et 8 mai 1905, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Bourque président au fauteuil et les échevins composant les dits comités ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés et recommandent que les soumissions suivantes soient acceptées.

Celle de M. E. J. Laverdure, pour les robinets d'arrêt et les becs (nozzles) etc.

Celle de MM. Carrière et fils, pour le plomb requis aux travaux de l'aqueduc.

Celle de M. D. K. McLaren, pour courroies nécessaires à l'appareil électrique.

*Robineau
Nozzles
Pompe
usine
Corridor*

\$51000 pour travaux Avec ce rapport vos comités soumettent le rapport de l'Ingénieur Hamel concernant les travaux à faire dans la crique Brewery pour l'amélioration de la qualité de l'eau pour lesquels travaux le coût s'élèverait à la somme de \$51,000,00 et recommandent son adoption.

(Signé)

Jos. Bourque Président.
Urgel Archambault,
C. Poirier,
E Scott,
Edmond Tremblay,

2. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Scott :

Que le 35ème rapport des comités de l'Eau et de Police Feu et Lumière soit adopté.

amendement Proposé en amendement par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Helmer :

Que le rapport de l'Ingénieur soit laissé sur la table et qu'ainsi amendé le rapport des comités de l'Eau et de Police Feu et Lumière soit adopté.

Commission Ingénieurs Que l'Ingénieur de la cité soit autorisé de s'associer MM. J. N. Kerr I. C. et C. Keefer I. C. comme Ingénieurs consultants, d'examiner et faire rapport, tant qu'aux meilleurs moyens avec estimés, pour faire les améliorations nécessaires au tuyau d'alimentation, afin de fournir de l'Eau pure aux citoyens de cette cité.

Reparations Que l'Ingénieur fasse telles réparations temporaires, qui pourraient être nécessaires pour fournir de l'eau, jusqu'à ce que les formalités nécessaires, d'un ouvrage permanent, soient complétées.

sous Amendement Proposé en sous amendement par l'échevin Archambault, secondé par l'échevin Poirier :

ajournement du débat Que le débat concernant le rapport de l'Ingénieur soit ajourné à jeudi prochain, le 11 courant, et, que le reste du rapport des comités de l'Eau et de Police, Feu et Lumière soit adopté.

Le vote se prend sur le sous-amendement comme suit :

Pour : Les échevins Poirier, Archambault, Scott et Rochon —4.

Contre : Les échevins Olles, Helmer, Ste-Marie, Thibault, Bourque, Fontaine, Tremblay et Desmarais—8.

Sous-amendement perdu.

Quitter On demande à prendre le vote sur l'amendement en trois parties, et le vote se prend sur le 3ème paragraphe.

Pour : Tous les échevins à l'exception de l'échevin Poirier.

Vote

Le 2ème paragraphe est ensuite, mis au vote :

Pour : Les échevins Olles, Helmer, Ste-Marie et Thibault—4.

Contre : Les échevins Poirier, Archambault Scott, Rochon, Bourque, Fontaine, Tremblay, et Desmarais—8.

Et finalement le premier paragraphe est mis au vote.

Premier paragraphe

Ainsi la première et la troisième partie de l'amendement ci-dessus, sont remportées, mais la deuxième partie est perdue, sur les divisions *Vote* telles que plus haut.

Un rapport du Trésorier ré collection, un rapport du Dr. Beaudry ré Rappo-
eau de boissons et un conseil légal ré droits à l'embouchure du creek
Brewery, sont lus et disposés.

3. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Poirier: *Invitation*

Que le conseil accepte avec plaisir l'invitation de l'Union St-Joseph *acceptée*
de Hull et que ce conseil, assiste en corps à la célébration de sa fête pa-
tronale, le 14 mai courant.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Archambault, secondé par l'échevin Helmer *Engagement*

Que M. Wilfrid Latour soit engagé comme gardien de l'Hôtel de Ville, en remplacement de M Alphonse Sarazin, aux mêmes conditions *Latour*. que celui-ci.

Proposé en amendement, par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Poirier:

Que cette nomination d'un gardien de l'hôtel de ville soit renvoyée au comité des Finances.

Pour l'amendement : Les échevins Olles, Ste-Marie, Poirier, Thibault, Bourque, Tremblay et Desmarais—7.

Contre : Les échevins Helmer, Archambault, Scott, Rochon et Fontaine—5.

5. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Poirier: *Transport à*

Que le transport de la licence de M. H. Condon à M. Oscar Gauthier *Licence* soit accordé. *Condon*.

Adopté, l'échevin Olles contre.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Poirier: *Transport à*

Que le transport de licence de Mme. Vve. Israël Durocher à M. F. A. *Licence Dur* Perrault, soit accordé.

Pour : Les échevins Olles, Helmer, Poirier, Scott, Rochon et Desma-
rais—6.

Vote

Contre : Les échevins Ste-Marie, Thibault, Archambault, Bourque, Fontaine et Tremblay—6.

Le vote étant également partagé Son Honneur le maire vote pour et la motion est remportée.

travaux des Règ. v° 11 7. Proposé par l'échevin Desmarais secondé par l'échevin Olles : Que le comité des rues et améliorations soit autorisé à prendre les moyens nécessaires, afin de faire les travaux autorisés par le règlement des améliorations locales No 11.

Adopté.

'éclairage des résidences 8. Proposé par l'échevins Archambault, secondé par l'échevin Thibault : Que le Greffier soit autorisé d'écrire à la Hull Electric Co., pour savoir à quelle condition la dite compagnie serait disposé à permettre la cité d'éclairer les résidences etc., dans la ville de Hull.

Adopté.

soumission 9. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Fontaine : *obelle pour trottoirs* Que la soumission M. J. B. Labelle, pour faire les trottoirs en bois à raison de $27\frac{1}{2}$ cents par pied courant soit acceptée pour tous les trottoirs en bois mentionnés dans le règlement des améliorations locales No 11, et que l'Ingénieur voit à ce que l'ouvrage commence de suite.

amendement 10. Proposé en amendement, par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Olles :

Que cette question soit remise au comité des rues et améliorations.

Pour l'amendement : Les échевins Olles, Helmer, Ste-Marie, Poirier, Thibault et Rochon—6.

Contre : Les échevins Archambault, Scott, Bourque, Fontaine, Tremblay et Desmaraais—6.

Le vote étant également partagé, Son Honneur le Maire vote pour, et l'amendement est remporté.

dits de motion 11. M. l'Echevin Tremblay donne avis, qu'à la prochaine assemblée, il proposera que la somme de \$25.00 soit votée pour réparer la rue Albion.

M. L'Echevin Archambault donne avis, qu'à la prochaine assemblée il proposera que la somme de \$30.00 par mois soit votée pour l'engagement d'un Inspecteur de licence.

10. Proposé par l'échevin Poirier secondé par l'échevin Helmer :

Que ce conseil ajourne à jeudi soir, le 11 courant.

Adopté.

John P. Bourque *E. S. Aubry*
Greffier *ma*

PROVINCE DE QUÉBEC}

Cité de Hull.

SEANCE DU 11 MAI 1905.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel de Ville de la dite cité à huit heures et demie du soir, jeudi le onzeième jour de mai, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Poirier, Rochon, Tremblay, Helmer, Ste-Marie, Thibault, Archambault, Desmarais, Scott, Bourque et Fontaine formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie *Communication*

Que les communications qui viennent d'être lues soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis

LE 183EME RAPPORT DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre comité des rues et améliorations dûment assemblé en la chambre des Comités, mercredi, le 10 mai, 1905, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Desmarais, président au fauteuil, Son Honneur le maire Aubry et les échevins Ste-Marie Thibault, Rochon, et Fontaine, les échevins Poirier, Archambault, Bourque et Tremblay étant aussi présents, a l'honneur de faire rapport, qu'il a examiné les communications qui lui ont été déférées et recommande :

1. Qu'un comité composé de Son Honneur le maire et les échevins Helmer, Ste-Marie, Fontaine et Desmarais soit formé afin d'étudier la proposition de M. Joseph Cousineau au sujet du pont Gatineau. *Comité de P. G.*

2. Que M. Napoléon Barré, soit engagé pour conduire le Rouleau à *Barré* vapeur et concasseur, à raison de \$2.00 par jour, les travaux à être sous *sous Roulé* la surveillance de l'Ingénieur de la cité. Il est compris que ce salaire sera pour couvrir une journée de neuf heures, plus le temps nécessaire pour

préparer les machines, avant et les laisser en bon état après la journée.
P. H. Durocher 3. M. l'Ingénieur Hamel devra examiner les endroits mentionnés à la requête de M. P. H. Durocher pour en faire rapport.

soumission abelle 4. Que la soumission dé M. J. B. Labelle, pour la construction des trottoirs en bois mentionnés au règlement No 11 des Améliorations locales soit acceptée au prix de 27etc le pied courant, en lui-même fournissant tous les matériaux de la qualité requise par le devis et contrat et à la satisfaction de l'Ingénieur, que les travaux soient commencés sans plus de délai, et que la somme de 10% soit retenue pour la garantie de la bonne exécution de ces travaux.

(Signé)

Thos. Desmarais Président
J. Wilfrid Ste-Marie,
Dr. J. E. Fontaine,
Aug. Thibault,
R. A. Helmer,

2. Proposé par l'échevin Desmarais seconde par l'échevin Tremblay :
Que le 183 Rapport du Comité des Rues et Améliorations soit adopté.

Adopté

Le 1er Reg. 97 . Proposé par l'échevin Rochon, secondé par l'échévin Scott :
est amendé Que le Règlement No 97, pour limiter le nombre des licences pour la vente des liqueurs alcooliques dans la cité de Hull, soit amendé afin de permettre l'octroi de 30 licences au lieu de 27, mentionnées au dit règlement.

Pour : Les échevins Helmer, Scott, Rochon, Tremblay et Desmarais
—5.

Contre : Les échevins Ste-Marie, Poirier, Thibault, Archambault, Bourque et Fontaine—6.

comité Spéciale 4. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Rochon :
Brewery Qu'un comité spéciale composé de Son Honneur le maire E. S. Aubrey et des échevins Helmer, Archambault, Fontaine, Ste-Marie et Bourque, soit chargé de rencontrer immédiatement, la compagnie E. B. Eddy, au sujet du bornage de la crique Brewery et de ses propriétés, entre la Rivière d'Ottawa et le Pont d'Aylmer.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Desmarais *Narcisse Gagnon* : Que le comité des rues et améliorations soit chargé de voir M. Nar-

Gagnon, afin de savoir à quelle condition cette Corporation pour-*engagement* rait se procurer ses services, et, en faire rapport.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Poirier :

Que ce conseil Siège en comité général afin d'étudier la question de l'amélioration de l'aqueduc.

Adopté.

Un comité formé à une assemblée de contribuables, tenue, le 10 *Comité de la courant*, présente un rapport contenant les formalités de sa formation et *Contribuables* un autre rapport de M. N. J. Kerr, *ré* tuyau d'alimentation pour l'aqueduc. Après quelques remarques, la discussion est remise, afin de permettre au comité des citoyens et au conseil d'examiner demain, le tuyau en ci-ment.

7. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Scott :

Que ce comité lève séance rapporte progrès et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Poirier :

Que ce conseil ajourne à lundi, le 15 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

John Poirier {
Brefpiere } PROVINCE DE QUÉBEC

CITÉ DE HULL }

E. S. Aubry MAINE

SÉANCE DU 15 MAI 1905

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenu à l'Hôtel de ville de la dite cité, lundi, le quinzième jour de mai, mil neuf cent cinq à laquelle assemblée sont présents : Les Échevins Poirier,

Thibault, Scott, Rochon, Fontaine, Tremblay, Desmarais, et Olles formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Tremblay :
Que l'échevin Desmarais préside cette assemblée en l'absence du Maire et du pro-maire.

Adopté

2. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Thibault :
Que ce conseil ajourne à vendredi le 19 courant à l'heure ordinaire.

Adopté.

John Thibault
Ste-Marie
PROVINCE DE QUEBEC}

Cité de Hull.

E. S. Aubry
Maire

SEANCE DU 19 MAI 1905.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de ville de la dite cité, à neuf heures de soir, vendredi, le dix-neuvième jour de mai, mil neuf cent cinq à laquelle assemblée présent, Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Olles, Helmer, Ste-Marie, Poirier, Thibault, Archambault, Scott, Rochon, Bourque, Fontaine, Desmarais et Tremblay formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Poirier :

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs.

Adopté

Surintendant Le 184 ème Rapport du comité des Rues et Améliorations, ré l'engagement d'un surintendant des travaux est soumis mais rejeté sur un vote de 2 pour et 10 contre.

Comité des Citoyens Un rapport du comité des Citoyens ré tuyau d'alimentation pour l'aqueduc est soumis.

Rapport soumis Un rapport de M. Keefer I. C. adressé au comité des Citoyens au sujet du tuyau d'alimentation soumis avec le rapport du dit comité est lu.

MM. Basile Carrière et Edouard Mousseau membres du comité plus haut mentionné font quelques remarques concernant ces deux derniers rapports.

2. Proposé par l'échevin Poirier secondé par l'échevin Scott; *Gardien de l'Hôtel de Ville*

Que M. Alphonse Guilbault soit nommé gardien de l'Hôtel de Ville en remplacement de M. Alphonse Sarasin. Il devra se conformer aux règles que lui imposera le conseil et son salaire sera à raison de \$450.00 par an.

Proposé en amendement par l'échevin Archambault, secondé par l'échevin Rochon : *Amendement*

Que M. Wilfrid Latour soit nommé au lieu de M. Alphonse Gilbault, aux mêmes conditions.

Proposé en sous amendement par l'échevin Desmarais, secondé par *sous-amendement* l'échevin Tremblay :

Que M. J. B. Parent soit engagé au lieu de MM. Gilbault ou Latour.

Pour le sous amendement : Les échevins Ste-Marie, Tremblay, et Desmarais—3.

Contre : Les échevins Olles, Helmer, Poirier, Thibault, Archambault, Scott, Rochon, Bourque et Fontaine—9. *Vote*

Pour l'amendement : Les échevins Helmer, Ste-Marie, Archambault, Rochon, Fontaine, Tremblay et Desmarais—7.

Contre : Les échevins Olles, Poirier, Thibault, Scott, et Bourque—5.

Le vote sur la motion principale est le même que sur l'amendement renversé ainsi la motion principale et le sous-amendement sont perdues et l'amendement est remporté.

3. Moved by Alderman Helmer, seconded by Alderman Olles: *Crossing of Creek by B. W.*

That the Chairman of the Street and Improvement Committee and the City Engineer be authorized to arrange with the contractors Messrs Foley and Wright for the necessary crossing of the creek on Front Street, in connection with the granolithic pavement to be constructed according to local improvement By-Law No 11.

Carried.

4. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Poirier: *Chemin d'Aylmer and Bytown Turnpike Road Co.*

Que l'aviseur légal soit autorisé à écrire à la Aylmer and Bytown Turnpike Road Co., leur demandant de reparer le chemin entre les limites de la cité et spécialement entre les rues Brewery et du Pont.

Adopté.

Rues Albion & St-Bernard. 5. Proposé par l'échevin Tremblay, secondé par l'échevin Desmarais : Que la somme de \$25.00 soit votée pour arranger la partie de la rue Albion entre les rues St-Cuthbert et St-Bernard et que cette somme soit chargée aux dépenses imprévues.

Pour : Les échevins Olles, Thibault, Archambault, Scott, Rochon Bourque, Fontaine, Tremblay et Desmarais—9.

Contre : Les échevins Helmer, Ste-Marie, et Poirier—3.

inspecteur de licences. 6. Proposé par l'échevin Archambault, secondé par l'échevin Scott : Que M. André Landry soit engagé comme inspecteur des licences au salaire de \$30.00 par mois, et que l'argent pour payer ce salaire soit pris à même le revenu des licences.

Proposé en amendement par l'échevin Fontaine, secondé par l'échevin Rochon.

Que cette question soit renvoyée au comité des Finances.

Pour l'amendement : Les échevins Olles, Helmer, Ste-Marie, Poirier Thibault, Rochon, Bourque, Fontaine, Tremblay et Desmarais—10.

Contre : Les échevins Archambault et Scott—2.

L'amendement est remporté.

~~No repeal of law No 97~~ Alderman Olles gives notice that at the next meeting of this council he will move that by law No 97 limiting the number of licences in the City of Hull be repealed.

Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Desmarais :

Que ce conseil ajourne à lundi soir le 22 courant.

Adopté.

*John P. Gould
Tuffier*

*E. S. Aubrey,
Chair.*

PROVINCE DE QUÉBEC

CITÉ DE HULL

SÉANCE DU 22 MAI 1905

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à neuf heures et demie du soir, lundi le vingt-deuxième jour de mai, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Helmer, Olles, Ste-Marie, Poirier, Thibault, Scott, Rochon, Bourque, Tremblay, Desmarais, Archambault et Fontaine formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie. *Communicate*

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, à l'exception de celles de MM. Parent, Wright, Ardouin et Int. Portland Cement Co. L'd.

Adopté.

Un rapport de l'Ingénieur de la cité, *ré l'appropriation des travaux* au coin des rues Church et Albert, est soumis et renvoyé au comité de l'Eau. *Rapport*

2. Moved by Alderman Olles, seconded by alderman Rochon : *By Law 97*

That by-law No 97 limiting the number of licenses in the City of Hull, which was passed by this council on the 7th day of march 1905 be repealed, and that instructions be given to the Legal Adviser of the Corporation to prepare a by-law repealing the said by-law No 97 aforesaid ; and also to insert in this new by-law that it should take effect this year as if by-law No 97 limiting the number of licenses in this city had never been passed.

For : Alderman Olles, Helmer, Scott, Rochon, Tremblay, et Desmarais—6.

Against : Alderman Ste-Marie, Poirier, Thibault, Archambault, Bourque and Fontaine—6.

The vote being equally divided, His Worship Mayor Aubry votes against and the motion is lost.

3. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Rochon :

Sucker Creek Que la soumission Wright Co pour la construction d'une traverse sur le *Sucker Creek* rue Front soit acceptée suivant le règlement No 11 des améliorations locales et suivant sa lettre de cette date.

Adopté

? du 8 courant 4. Proposé par l'échevin Helmér, secondé par l'échevin Fontaine :
amendée Que la résolution passée le 8 mai courant, concernant la construction des canaux d'égouts soit amendée, tant qu'à ce qui concerne la rue Langevin et que l'ingénieur de la cité soit chargé de faire les ouvrages d'égout et d'aqueduc sur la dite rue, à la journée.

Adopté.

Cluse 5. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Archambault.

Que l'ingénieur de la cité soit autorisé à construire une écluse à la débouche du canal de la prise d'eau en bas du pont du chemin d'Aylmer et que le coût des dits travaux soit pris sur le montant pourvu par le règlement 93 des améliorations au tuyau d'eau claire.

Adopté.

Hamilton P.C. 6. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Poirier :

Que l'aviseur légal soit autorisé à prendre tous les procédés nécessaires afin de faire disparaître les magasins de la Hamilton Powder Co., des limites de la cité.

Adopté

Le Conseil s'ajourne.

PROVINCE DE QUÉBEC}

CITÉ DE HULL }

SÉANCE SPÉCIALE DU 29 MAI 1905.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, te-

John F. Dowdell } *E. S. Autry*
Chapman } *Maire*

nue à l'Hôtel de ville de la dite cité, convoquée par Son Honneur le maire, conformément à la charte de la dite cité, à huit heures et demie de soir, lundi, le vingt-neuvième jour de mai, mil neuf cent cinq à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Olles, Helmer, Ste-Marie, Poirier, Thibault, Ar-chambault, Scott, Rochon, Bourque, Fontaine, Tremblay et Desmarais formant quorum du dit conseil.

L'avis de convocation de cette assemblée est lu et déposé sur le bureau du conseil.

1. Attendu qu'il y a lieu et raison de croire, par les déclarations verbales et écrites de plusieurs personnes digne de foi par la rumeur publique courante et par son changement d'opinion qu'en sa qualité d'échevin, Georges Olles, un des représentants de ce conseil pour le quartier numéro un de la cité, a consenti à recevoir et a reçu des valeurs, argent, promesses ou dons de certaines personnes intéressées, dans le courant du mois de mai 1905, dans le but et avec l'intention de proposer et de voter pour le rappel du règlement No. 97, limitant le nombre des licences dans la cité de Hull, et qu'il a de fait proposé le rappel du dit règlement par une motion présentée à l'assemblée de ce conseil tenue le 22 mai 1905 ;

Attendu qu'il y a lieu et raison de croire que les valeurs, considérations, montant d'argent reçus par le dit Georges Olles, en sa qualité d'échevin, n'étaient pas uniquement pour son vote personnel à la motion du rappel du dit règlement, mais qu'il devait, suivant les déclarations des mêmes personnes sus-mentionnées, en faire usage pour influencer d'autres échevins du conseil à voter pour sa motion demandant le rappel du dit règlement ; que le dit George Olles aurait dit lui-même qu'il a offert promis et donné partie des dites valeurs à d'autres membres de ce conseil, dans le but de les influencer à voter contre le dit règlement ou à s'abstenir de voter contre le rappel du dit règlement ;

Attendu qu'il y a lieu et raison de croire par la rumeur publique par les déclarations verbales et écrites de plusieurs personnes et par des propos par lui tenus depuis le vingt-deux mai et avant, que le dit Georges Olles, soit pour obtenir des valeurs, considérations, promesses ou dons de certaines personnes intéressées, soit pour d'autres raisons, a, dans le dit mois de mai, en la cité de Hull et ailleurs, dit, prononcé et répété des paroles et propos tendant à faire croire à certaines personnes en particulier et au public en général que certains membres du conseil, en leur dite qualité, avaient consenti à recevoir ou reçu certaines sommes d'argent,

*Affaire
Olles.*

valeurs, considérations, promesses, dons ou autres effets pour les influencer à voter ou à s'abstenir de voter en faveur du maintien du dit règlement; que les dites paroles et les dits propos se sont répandus dans la public, sont de nature à diminuer le crédit de la cité, causer des dommages personnels aux dits échevins et sont préjudiciables au conseil en général;

Attendu qu'il est rumeur dans le public que certains membres de ce conseil, en leur dite qualité, ont consenti à recevoir ou ont reçu des valeurs, considérations, promesses ou dons pour influencer leur vote pour ou contre l'octroi ou transport de licences, d'hôtels, restaurants, magasins, depuis le premier janvier 1905;

Enquête Il est proposé par les Echevins Ste-Marie, Fontaine et Archambault.

Secondé par les Echevins Bourque, Poirier et Thibault:

Qu'il est urgent, nécessaire et dans l'intérêt public qu'une enquête soit immédiatement faite pour prendre connaissance des faits allégués plus haut tendant à faire croire que le dit George Olles, échevin du quartier numéro un de la cité a consenti à recevoir ou a reçu des valeurs, argent, dons, promesses ou autres effets pour influencer son vote sur la motion du 22 mai dernier, demandant à casser et rappeler le règlement No 97, limitant le nombre des licences, si mieux, il n'aime immédiatement admettre ces faits et déposer sa démission comme membre de ce conseil sur la table; que le dit George Olles donne les noms des membres de ce conseil qui ont bénéficié des argents qu'il devait ainsi remettre pour influencer leurs votes de quelles manières, par qui, où et comment et quelles sommes ou considérations valeurs promesses, dons ont ainsi été distribués; que le dit Georges Olles donne connaissance immédiatement des personnes et membres du conseil qui ont reçu des argents, promesses, dons valeurs ou autres effets quelconques; qu'il porte des accusations régulières immédiatement disant quels membres de ce conseil quand, ou, par qui, comment et pour quelles sommes, ou valeurs etc., des membres de ce conseil ont été influencés dans leur vote pour le maintien du règlement, ou donne et fasse immédiatement une rétraction écrite et publique par ces faits; que la commission d'enquête nommée par ce conseil soit chargée et autorisée de recevoir toutes les accusations que les citoyens de Hull pourraient porter contre les membres de ce conseil, disant quand, par qui, ou, comment les dites valeurs, dons, promesses auraient été consenties ou reçues par les dits membres du conseil, en leur dite qualité, et soit autorisée à conduire l'enquête sur les dites accusations.

L'Échevin Olles donne quelques explications et fournit un certificat de sommèdecin à l'appui d'icelles qui est lu et déposé sur la table du conseil. Dans ses remarques il nie avoir donné de l'argent à aucun membre du conseil dans le but mentionné à la motion ci-dessus.

2. Proposé par l'échevin Bourque secondé par l'échevin Helmer :
Que ce conseil ajourne à demain soir.

Adopté

John P. Gould } *E. S. Aubry maire*
Geffier }
PROVINCE DE QUÉBEC
Cité de Hull.

SEANCE SPÉCIALE DU 30 MAI 1905.

A une assemblée spéciale ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel de ville de la dite cité, à huit heures du soir, mardi, le trentième jour de mai, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Hélmer, Poirier, Thibault, Archambault, Scott, Richon, Bourque, Fontaine, Tremblay et Desmarais formant quorum du dit conseil.

La résignation de l'échevin Olles comme échevin du quartier No 11 *Resignation
Olles.*

1. Moved by Alderman Helmer, seconded by Alderman Bourque : *Enquête*

That upon the production in the hands of the City Clerk of a *solemn declaration* by one or more citizens worthy of belief to the effect that any named alderman or aldermen, has been guilty of bribery or corruption in connection with any of his or their duties as such alderman or aldermen.

This Council declares its readiness and determination to demand an enquiry before a judge of the Superior Court under 58 Victoria chap. 42 and to pay all expenses to be incurred in and about such enquiry.

Carried.

*City Sollicitor
instructed.* 2. Moved by Alderman Helmer, seconded by Alderman Desmarais
That whereas it is publicly stated that affidavits have been made
that certain sums of money have been paid to an Alderman of this
Council. The City Sollicitor his hereby instructed to take action according
to law against all parties concerned in these acts.

Carried on division, all the Aldermen, except Alderman Tremblay:
voting for the motion.

Le conseil s'journe.

John Poirier } PROVINCE DE QUÉBEC
Desmara }
CITÉ DE HULL }

E. S. Aubry
Maire

SÉANCE DU 5 JUIN 1905

A une assemblée régulière et mensuelle du dit Conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, lundi le cinquième jour de juin, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Helmer, Ste-Marie, Poirier, Scott, Rochon, Bourque, Tremblay, Desmarais, Thibault, Archambault, et Fontaine formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Helmer:

Que les communications qui viennent d'être lues soient déferées à leurs comités respectifs.

Le rapport suivant est soumis

LE 185EME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

A la Corporation de la Cité de Hull

Votre Comité des Finances dûment assemblée en la chambre des

Comités, vendredi le 2 juin 1905, à laquelle assemblée sont présent, l'échevin Helmer, président au fauteuil et les échevins Ste-Marie, Thibault Rochon, Fontaine et Desmarais, à l'honneur de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et communications qui lui ont été déferés et recommande le paiement des suivants :

Paie-listes des employés.....	\$450.31
Lajoie & Lacoste.....	135.00
E. H. Laflamme.....	100.00
T. P. Foran.....	94.90
The Mortimer Co.....	35.50
H. Dupuis.....	32.50
R. DeSalaberry.....	28.95
Le Temps.....	21.10
James Hope & Sons.....	18.65
L. Duhamel.....	19.00
A. Pepin.....	13.10
Basile Carrière.....	9.67
Ottawa Free Press.....	9.00
Bernard Mullun.....	4.00
Chs. Normand.....	1.25
A. Gagnon.....	.70
N. Pagé.....	34.71
Philomène Blondeau.....	6.86
Vve Jhonna Ste-Croix.....	4.38
Vve Proulx.....	1.56

Votre Comité recommande :

1. Que la question d'un inspecteur de licence soit renvoyé au comité de Police Feu et Lumières afin de s'assurer s'il n'y a pas assez d'hommes sur la force pour faire ce travail.
2. Que le montant nécessaire pour porter en appel la cause de Ouelette vs cité soit payé à l'aviseur légale, M. T. P. Foran.
3. Que la taxe d'un cheval soit retranchée des comptes de MM. Alex. Pilon, et Tancrède Carrière.
4. Que la taxe de locataire pour 10 mois soit biffée du compte de M. Alphonse Lajoie.
5. Que la taxe de locataire au compte de F. X. Boucher soit biffé

pour l'année 1904-05, tant qu'aux années antérieures qu'elle soit chargée sur un loyer de \$48. par an.

base biffée 6. Que lot No 204 quartier No 5 soit biffé du compte de M. Alexis D'Aoust et chargé au compte Manston, suivant sa demande et le rapport de l'Evaluateur.

COMPTES DU COMITÉ DES RUES ET AMÉLIORATIONS

Paie-listes	\$242.60
Wright & Co.....	360.00
F. M. Hamel.....	150.00
D. Dupuis.....	58.12
J. B. Labelle.....	22.91
J. B. Soucy.....	6.50
Aurèle Coté.....	6.50
J. B. Jacques.....	5.05
Ovila Latulippe.....	2.25
H. Dupuis.....	5.75
Hull Coal Co.....	1.50
Louis Raymond.....	.36

Redresser le trottoir. Votre Comité recommande, que la pétition demandant à faire redresser le trottoir sur la rue Britannia entre Victoria et Alfred, soit accordée et que les dépenses en soient chargées aux appropriations du quartier No 4.

Appropriation aux quartiers. Votre Comité recommande aussi, que pour prévenir les accidents, qui pourraient entraîner de grands dommages la somme de \$2050.00 soit dépensée dans les rues de la cité de la manière suivante: \$150.00 sur l'Avenue Laurier et la rue Principale, \$250.00 dans le quartier No 1 \$300.00 dans le quartier No 2, \$400.00 dans le quartier No 3, \$300.00 dans le quartier No 3A, \$350.00 dans le quartier No 4, et \$300.00 dans le quartier No 5, et que ce montant soit pris sur les dépenses imprévues.

(Signé)

R. A. Helmer Président

Thos. Desmarais

A. Rochon

J. Wilfrid Ste-Marie

2. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Desmarais:
Que le 185ème Rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

LE 36ÈME RAPPORT DES COMITÉS RÉUNIS DE L'EAU ET DE
POLICE FEU ET LUMIÈRE.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Vos comités de l'Eau et de Police Feu et Lumière dûment assemblés en la chambre de votre Ingénieur, vendredi le 2 juin 1905, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Bourque président du comité de l'Eau, l'échevin Poirier président du comité de Police, Feu et Lumière, Son Honneur le Maire Aubry et les échevins Archambault, Scott, et Tremblay ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont examiné les comptes et communications qui lui ont été déférés et recommandent le paiement des suivants :

Paie-listes des employés	\$558.19
Paie-listes de l'Extension de l'aq.	787.33
Paie-listes de laqueduc	774.47
Paie-listes du tuyau d'alimentation	83.94
Paie-listes des Imprévues rue Cath.	13.65
D. Dupuis	158.54
Benoit Rouleau	105.00
Basile Carrière	89.54
H. Dupuis	58.75
The Bell Telephone Co.	55.00
Hamilton Powder Co.	42.51
Jérémi Gingras	34.07
C. Charrette	34.40
R. W. Farley	31.50
Hull Coal Co.	30.00
Davidson & Thackry	28.95
A. Archambault	14.15
Gilmour & Hughson	6.00
The Laurention Stone Co.	5.75
Aurèle Coté	4.66
P. Leroux	4.10
McDougall & Cuzner	2.75
Félix Bourdage	2.60
Fred. Cardinal	1.25
Thos. Lawson81

The Robert Mitchell Co.73

Votre Comité recommande :

~~service retranché~~ 1. Qu'un service d'eau soit retranché aux suivants, MM. A. Gagnon, Jos. Robinson, D'Aoust & Cie et Bédard & Philion.

~~retranchée~~ 2. Que la somme de \$5.00 soit retranchée sur l'eau de la Buanderie dans la maison de M. Camile St-Germain.

3. Que l'eau pour un cheval soit retranchée du compte de M. Frank Dobson.

4. Que l'eau gelée depuis le 9 janvier au 20 mai dernier soit remise à M. Chs Laberge.

~~minutation~~ 5: Que la somme de \$5.00 par an soit chargée à Vve Aldéric Ménard pour son eau.

~~au service~~ 6. Que la taxe d'eau soit remise aux suivants: F. X. Girouard, Odilon Lacelle, Vve. Ed. Lavigne, Vve. H. Savard, Vve. Chs. Hébert, Vve. Gabriel Morin, Dme. N. Coté, Vve. P. Letourneau, Vve. Proulx et Vve. Sainté.

~~aux sp. à la f. Parle~~ 7. Qu'il soit accordé à la Capital Power Co. le même privilège qu'à la compagnie Matthews, au sujet de l'eau, en payant que dix cents par 1000 gallons.

~~Belet \$6000.~~ 8. Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un billet à quatre mois en faveur de la Banque Provinciale du Canada pour renouveler celui de \$6000.00 échu le 30 mai dernier.

COMPTE DU COMITE DE POLICE FEU ET LUMIÈRE

Paie-listes des employés.....	\$1143.60
Lavage aux stations de Feu et Police.....	17.00
R. W. Conroy.....	225.00
The Ottawa Electric Co.	515.00
Thos. Lawson.....	18.50
P. A. Meilleur.....	12.85
Napoléon Leblanc.....	10.00
L. Genest.....	5.93
J. B. Trépannier.....	4.50
Joseph Martel.....	4.23
J. J. Arbique.....	2.50

P. D'Aoust..... 1.52

(Signé)

Jos. Bourque Prés. Com. de l'Eau
C. Poirier Prés. Com. P. F. et L.
Edmond Tremblay
Elie Scott

3. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Scott :

Que le 36^e Rapport des Comités de l'Eau et de Police Feu et Lumière soit adopté.

Adopté

4. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Fontaine : *circulation
des chars*

Que ce conseil demande à la compagnie Electric de Hull, de vouloir bien faire circuler ses chars locaux dans la cité, jusqu'à minuit comme les chars venant d'Aylmer afin d'accommoder le public de cette ville qui le demande comme faveur et espère l'obtenir de la compagnie. Et que copie de cette résolution soit transmise à M. Taylor le gérant.

Adopté

5. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Archambault : *Fonds*

Que son Honneur le Maire, les présidents des Comités des Finances et de l'Eau soient autorisés à faire les dépenses nécessaires pour s'adresser aux banques dans le but d'obtenir les fonds qu'il faut pour commencer les travaux de l'aqueduc dans la creek Brewery.

Adopté

L'Ingénieur soumet un rapport du 1er estimé pour la construction des trottoirs en bois, par le contracteur J. B. Labelle.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Desmarais : *Rapport
envoyé au
comité des
Finances*

Que le rapport ou premier estimé de l'Ingénieur à M. J. B. Labelle, contracteur des trottoirs en bois, suivant le règlement No 11 des améliorations locales, soit renvoyé au comité des Finances afin d'être étudié, que cette cité ne soit pas tenue responsable, pour aucun des matériaux avancé sur ce contrat, à l'avenir. Et que le comité des Finances soit autorisé d'ordonner le paiement des hommes qui ont travaillé à ces trottoirs

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Poirier :

Que l'Aviseur Légal soit autorisé d'adopter les mesures nécessaires

pour faire disparaître le danger provenant du tuyau de la manufacture Imperial Mattress Co. rue Brewery.

Adopté.

Résignation Olles acceptée 8. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Rochon : Que la résignation de l'échevin Olles soit acceptée, qu'une élection pour le remplacer, comme échevin du quartier No 1, ait lieu le 22 courant, que l'échevin Fontaine agisse comme président de la dite élection et que les avis soient donnés, suivant la loi.

Adopté.

comité général 9. Proposé par l'échevin Desmarais, secondé par l'échevin Tremblay : Que ce conseil siège en comité général en bas afin de considérer les soumissions pour les canaux d'égout.

Adopté.

Le comité considère les différentes soumissions.

10. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Tremblay : Que ce comité lève Séance rapporte progrès et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

soumission pour marais 11. Proposé par l'échevin Archambault, secondé par l'échevin Desmarais.

canaux d'égout acceptée Que la soumission de M. J. B. Cyr, pour la construction de canaux d'égout soit acceptée pour la rue Albert seulement au prix mentionné à sa soumission et conformément aux plans et devis et sous la surveillance de l'Ingénieur. Et que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

Adopté

for Landry 12. Proposé par l'échevin Archambault secondé par l'échevin Desmarais.

Que l'Hospice St-Charles soit payé la pension de Dme Vve. Landry au taux ordinaire, à partir du 1er mai dernier.

Adopté

dommages de Villemaire 13. Proposé par l'échevin Poirier, secondé par l'échevin Ste-Marie :

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à payer la somme \$20.00 à Melle Villemaire, pour acquit de tous dommages, dus à l'accident dont elle se plaint, et pour lesquels, elle menace de poursuivre cette Corporation.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Archambault :

Que ce conseil ajourne à lundi soir le 12 courant.

Adopté.

PROVINCE DE QUÉBEC
CITÉ DE HULL

John Goulet } J. Fontaine
Geffier } Norman

SEANCE DU 12 JUIN 1905

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, à huit heures et demie du soir, lundi le douzième jour de juin, mil neuf cent cinq, à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E. S. Aubry au fauteuil et les échevins Helmer, Ste-Marie, Poirier, Archambault, Rochon, Bourque, Fontaine, Tremblay et Desmarais, formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Tremblay, secondé par l'échevin Rochon :

Que les minutes du 3, 17 et 19 avril et du 1er et 8 mai derniers imprimées et distribuées soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Rochon ^{communications}:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins la lettre de M. Labelle et les demandes de transport de MM. Duguay et Richer.

Adopté

Le rapport suivant est soumis.

LE 187ÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES
AFFAIRE LABELLE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre comité des Finances dûment assemblé en la chambre des comités, vendredi, le 9 juin 1905, à laquelle assemblée sont présents, l'échevin Helmer président au fauteuil Son Honneur le Maire et les échevins Ste-Marie, Poirier, Thibault, Rochon, et Fontaine à l'honneur de faire rapport, qu'il a examiné les comptes et la liste de paie de M. J. B. Labelle, contracteur des trottoirs en bois, mentionnés au règlement No 11 des Améliorations Locales, suivant les instructions de votre conseil, et d'après ces instructions votre comité a recommandé que les hommes qui ont travaillé pour M. Labelle, à ces trottoirs fussent payé la balance de leur salaire se montant à \$151.20.

Le dit Contracteur ayant consenti par écrit à la résiliation de son contrat, votre comité recommande que M. D. Dupuis soit payé la somme de \$1444.63 pour le bois et M. B. Carrière & Fils la somme de \$37.50 pour le clous fourni en rapport avec ce contrat lesquels montants devront être chargés au règlement No 11 des Améliorations locales.

(Signé)

R. A. Helmer Prés,
J. Wilfrid Ste-Marie
C. Poirier
Thos. Desmarais
A. Rochon
Dr J. E. Fontaine

3. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Poirier :

Que le 187ème Rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté

4. Proposé par l'échevin Ste-Marie secondé par l'échevin Poirier :

amport de Que le transport de la licence de D. A. Décosse à M. Duguay pour magasin soit accordé.

Adopté

5. Proposé par l'échevin Desmarais secondé par l'échevin Tremblay :

intendant Que M. J. B. Labelle soit engagé comme contre-maître pour continuer la construction des trottoirs en bois suivant le règlement No 11 des

Améliorations Locales à raison de \$2.00 par jour et sous les ordres de l'Ingénieur.

Proposé en amendement par l'échevin Thibault, secondé par l'échevin Poirier.

Que l'Ingénieur soit chargé de faire continuer la construction de ces trottoirs à la journée.

Pour l'amendement : Les échevins Helmer, Ste-Marie, Poirier, Thibault et Archambault—5.

Contre : Les échevins Scott, Rochon, Bourque, Fontaine, Tremblay, et Desmarais—6.

L'amendement est perdu et la motion principale remportée sur la division renversée.

6. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Ste-Marie : *Avec a Cyr*

Que le greffier soit chargé d'avertir MM. Curière & Fils, que la cité sera responsable que pour le montant des estimés donnés à Mr. J. B. Cyr seulement, suivant son contrat, et pourvu que MM. Carrière & Fils suivent les conditions prescrites par la loi.

Adopté, l'échevin Thibault dissident.

7. Proposé par l'échevin Helmer, secondé par l'échevin Scott : *Commission*

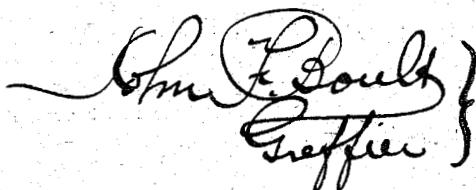
Qu'une commission d'ingénieurs composée de MM. Chs. Keefer, Ker et d'ingénier Hamel soit requise d'examiner le tuyau d'appvisionnement et en faire rapport au conseil au plus tôt possible tant qu'au meilleurs moyens à prendre, pour fournir de l'eau pure, à la cité de Hull.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Bourque, secondé par l'échevin Scott :

Que ce conseil ajourne à mardi soir, le 20 courant.

Adopté



The signature is handwritten in cursive ink. It consists of two parts: "John P. Dowd" on top and "Greffier" on the bottom, enclosed in a large, open curly brace that spans both names. The signature is fluid and appears to be done in black ink on a white background.